

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 12 DÉCEMBRE, À DIX NEUF HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués à domicile, individuellement et par écrit par le Maire, le 6 décembre 2018, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt deux, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la Salle du Conseil, à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. DONATH, Maire, Mme KHALED, Mme LANGLAIS, Mme SCHOELLER, M. VANDAELE, Mme SPIERS, M. RUPP, M. EL GHARIB, Adjoint, M. CHEVREAU, Mme LE JEAN, Mme BARBAUT, M. THYSS, Mme CORVEE-GRIMAULT, Mme DANWILY, M. VAN PRADELLES, M. HAYAR, Mme AWONO, M. HERTZ, Mme BROUTIN, M. LETTRON, M. DELRIEU, M. THELLIEZ, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de trente trois

ETAIENT REPRESENTES :

M. ANCELIN par Mme SPIERS, M. NICOLAS par Mme LANGLAIS, Mme PEPIN par Mme SCHOELLER, M. DE LAMBILLY par Mme BARBAUT,

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 26

M. LOREC, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 15

Mme CLAUDIC, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 17

Mme MAURICE, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 30 avec un pouvoir en sa faveur remis par Mme THIBAUT

Mme CLISSON-RUSEK, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 33

M. BONAZZI, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 34

M. NICOLAS, absent à l'ouverture arrive à 21 heures 13

Mme CLAUDIC quitte la séance à 21 heures 42

M. LOREC quitte la séance à 21 heures 46

M. THYSS quitte la séance à 21 heures 46

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Monsieur le Maire annonce les pouvoirs.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Monsieur le Maire : Bonsoir Mesdames et Messieurs pour ce Conseil Municipal. Tout d'abord, permettez-moi de revenir sur le drame de Strasbourg d'hier soir. Je suis personnellement touché car je connais bien cette ville pour y être né. Je connais les rues concernées, je les ai parcourues quotidiennement pendant 12 ans. La France est à nouveau touchée par l'horreur et la lâcheté. Encore une fois 3 morts, 11 blessés, dont 3 dans un état grave m'a-t-on dit tout à l'heure. C'est intolérable. Je vous propose de marquer une solidarité avec les victimes et leurs familles en marquant une minute de silence.

(minute de silence)

Merci à vous. Nous allons démarrer par la désignation d'un secrétaire de séance.

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose d'élire le secrétaire de séance et demande s'il y a des candidats.

Madame CORVEE GRIMAULT se porte candidate.

Aucune autre candidature n'étant proposée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Monsieur le Maire : Madame CORVEE GRIMAULT est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

2. Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 24 septembre 2018

Monsieur le Maire : Le premier point concerne l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal

du 24 septembre 2018. Monsieur DEBAILLEUL, avez-vous reçu des remarques ?

M. DEBAILLEUL : Oui, Monsieur Cédric NICOLAS a demandé 2 petites modifications de forme qui ont été intégrées dans le procès-verbal.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? Je n'en vois pas.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

3. Compte-rendu des décisions prises par le Maire, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal :

Monsieur le Maire : On vous présente 19 décisions. Y a-t-il des questions sur ces décisions ? Je vois Monsieur THELLIEZ et Monsieur HERTZ qui lèvent le doigt. Monsieur THELLIEZ s'il vous plaît. Monsieur THELLIEZ vous avez levé le doigt, est-ce que vous voulez bien poser votre question ?

M. THELLIEZ : Merci Monsieur le Maire. Ça concerne les points 4, 5, 19, 20, j'y reviens. Les points 4 et 5 sont à peu près semblables. Quelles sont les motivations, les raisons financières qui expliquent les prêts de 2 240 000 € et de 1 300 € pour le second ? Le point 19, on nous propose une revalorisation de la tarification concernant les établissements petite enfance de 2 % au premier janvier. Pourquoi 2 % ? Puisque la hausse du niveau de vie annoncée actuellement est inférieure à 1 %. Le point 20, en ce qui concerne le contentieux relatif à un fonctionnaire territorial, quelle est la qualité de la personne concernée ? Quand je dis la qualité, son activité, quel était le métier qu'il faisait au sein de notre municipalité, et le service concerné s'il vous plaît ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur HERTZ s'il vous plaît.

M. HERTZ : Mes questions concernent les points 4 et 5, c'est-à-dire quelle est la raison des emprunts qui sont exposés ?

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur LETTRON vous aviez levé le doigt ? Je n'avais pas vu, allez-y. Excusez-moi.

M. LETTRON : Pour les points 4 et 5, les questions ont déjà été posées. J'avais le point 6. Vous parlez de véhicules propres pour les véhicules électriques. Monsieur BONAZZI n'étant pas là, je fais le truc pour lui. Un véhicule électrique c'est un véhicule qui n'émet pas de CO2 mais le mot propre n'est pas tout à fait approprié. Je pense que dans le langage de la Ville, ça devrait être pris en compte, on l'a déjà dit plusieurs fois. Ensuite, j'ai le point 20. J'aimerais connaître le motif de licenciement, si c'était possible. Et quant au point 21, ça fait plusieurs années qu'on repasse le même point et je m'interroge sur le côté exceptionnel de la location. En plus, quand vous mettez charges comprises, 826 €, charges comprises si on ne dit pas quelles charges, je ne sais pas de quoi ça parle.

Monsieur le Maire : Oui ?

M. HERTZ : J'avais oublié une question parce que c'était le dernier point sur le gazon synthétique, point 23. Il est dit que le gazon doit être fait parce que la grave-ciment qui est en dessous ne draine pas réellement alors que c'est censé être une grave drainante. Est-ce qu'il y a une mal-à-propos et est-ce que la municipalité a suivi le premier réalisateur de cette grave-ciment ?

Monsieur le Maire : Je propose à Monsieur RUPP de répondre aux points 4 et 5.

M. RUPP : Sur les points 4 et 5, nous avons 2 emprunts qui sont différents, souscrits auprès de banques différentes. Quelle est la différence entre ces prêts ? Le prêt de la Banque Postale est un prêt que l'on a encaissé au cours de cette année, je crois que la date c'était au plus tard au 1^{er} octobre. Là, l'emprunt a été encaissé alors que l'emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole, qui est aussi un emprunt à taux fixe sur 20 ans, est un emprunt qui donne beaucoup plus de possibilités puisqu'on a 2 années pour mobiliser l'emprunt. C'est ce qui justifie la différence de taux d'intérêts.

Monsieur le Maire : Je complète la réponse. Ces prêts étaient prévus au niveau du budget. Ils sont inférieurs au remboursement qu'on fait annuellement et dès aujourd'hui je pense pouvoir vous

annoncer que la dette de la Ville baissera en 2018. On rembourse davantage que ce qu'on emprunte.

La question relative au point 19, qui concerne l'augmentation du plafond des ressources. C'est au niveau des ressources, on ne parle pas des tarifs. Vous savez que les tarifs sont calculés en fonction des ressources des parents. Le fait d'augmenter les plafonds, quelque part avantage les parents.

En ce qui concerne le point numéro 20, qui concerne la défense de la Ville dans le cadre du recours contentieux en référé contre l'arrêté procédant au licenciement de Monsieur DESTINje crois que Madame SCHOELLER a des précisions à apporter.

MME SCHOELLER : Il y a maintenant 2 ans à peu près, il a eu un retrait d'agrément du Préfet. La Ville a essayé de lui retrouver un poste pour le reclasser mais ça n'a malheureusement pas été possible. Entre temps il y a eu un jugement et sa requête n'a pas été prise en compte. On a essayé après de le reclasser mais on n'est pas parvenu à trouver un poste adéquat.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Ensuite, nous avons le point 21 qui concerne la convention d'occupation privative du domaine public. Est-ce qu'il y a une précision à apporter Monsieur DEBAILLEUL ?

M. DEBAILLEUL : Chaque année nous renouvelons cette convention avec Madame et Monsieur CAUZARD depuis au moins 6 ans, je vous parle du temps que je connais. Simplement pour répondre à la question de Monsieur LETTRON, les charges concernent le chauffage. La durée est annuelle car c'est de l'occupation du domaine public par nature précaire et pas un contrat de bail classique.

Monsieur le Maire : Le point 23 concerne les travaux qu'il y avait eu au niveau de la reprise de la grave-ciment. Ce sont des aléas qui ont été découverts à l'occasion de la pose du nouveau revêtement, l'entreprise précédente, qui de toute façon doit remonter à de nombreuses années.

Le point ensuite sur un problème de définition, vous dites que les véhicules électriques ne sont pas des véhicules propres. Néanmoins, si on fait un bilan global de CO2, je ne sais pas précisément où on en est, mais ça m'étonnerait qu'il soit négatif. Avouez quand même qu'un véhicule électrique n'émet pas de particules contrairement à un véhicule à moteur thermique ! Voilà pour les réponses à ces questions.

Compte rendu des marchés et contrats de prestations de services conclus depuis le dernier Conseil Municipal en application des articles L.2122-22 et 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ces marchés ? Monsieur LETTRON, Monsieur HERTZ. Monsieur LETTRON s'il vous plaît.

M. LETTRON : J'aurais voulu avoir l'explication pour le point sur la page, elle n'est pas numérotée, pour 12 960 €, Madame Aude RICARD, coaching scolaire et professionnel. Je voudrais savoir ce que c'est. Ensuite, il y a l'EPF Partage, tutorats-défraiements d'élèves ingénieurs, 20 000 €. Ensuite, Intelligence du corps, atelier du lien social, relaxation sophrologie 7 200 €. Je voudrais comprendre ça.

Monsieur le Maire : Monsieur HERTZ.

M. HERTZ : Bizarrement ma question portait exactement sur les mêmes items. C'est-à-dire que je voulais savoir quel était le service qui était derrière ces dépenses.

Monsieur le Maire : Je propose à Madame KHALED de répondre.

MME KHALED : C'est le service développement social, prévention et réussite éducative qui est concerné. Ce sont des prestations qui sont délivrées dans le cadre de ce service à différents niveaux. Aude RICARD fait du coaching scolaire et professionnel. Elle intervient à la fois au collège Evariste Galois pour travailler avec l'équipe sur les orientations scolaires des jeunes collégiens. Elle assure également des permanences au niveau du Trois-Mâts, qui sont ouvertes à tout le monde, pour aider les personnes dans leur recherche d'emploi et leur réorientation professionnelle. C'est un service qui est offert par la ville aux Réginauburgiens depuis l'année dernière et qui se fait en lien avec la Mission locale et avec les équipes de Pôle emploi. Il y a des instances de concertation sur certaines situations particulièrement complexes pour aider à l'insertion professionnelle des personnes entre Aude RICARD, la Mission locale, Pôle emploi, et parfois aussi les services du Département.

EPF Partage, c'est une convention que l'on a avec l'EPF. Il s'agit de tutorats individualisés entre des élèves ingénieurs et des jeunes. Ce sont des collégiens ou des lycéens qui sont identifiés dans le cadre du programme de réussite éducative. Il s'agit de soutien scolaire.

M. LETTRON : Donc on rémunère le soutien scolaire ?

MME KHALED : Oui, on indemnise ces élèves ingénieurs dans le cadre de ce partenariat et ça fonctionne très bien. Ils suivent, à raison de séances hebdomadaires, leurs élèves tout au long de l'année. Au-delà du soutien scolaire, il y a également un partage qui se fait entre ces élèves ingénieurs et les enfants qui viennent surtout du quartier des Bas Coquarts. Il y a également tout un lien qui se crée et des échanges culturels entre eux, ça fonctionne très bien.

Ensuite, Intelligence du corps, là c'est de la relaxation sophrologie. C'est un atelier qui a lieu au Trois-Mâts. Et l'intervenante intervient également, c'est le cas de le dire, depuis cette année dans les écoles de la Ville. C'est surtout de la relaxation pour les enfants.

Monsieur le Maire : Merci Madame KHALED.

Je propose de passer au point 4 de l'ordre du jour, qui concerne le rapport d'activité 2017 de la Métropole du Grand Paris.

AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Patrick DONATH

4. Communication du rapport d'activité 2017 de la Métropole du Grand Paris

Monsieur le Maire présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Monsieur LETTRON.

M. LETTRON : Ma question est la suivante : avez-vous une résolution à faire voter, compte tenu que la majorité dans ce Conseil Municipal et dans les autres Conseils Municipaux du 92 ont fait voter systématiquement des résolutions contre l'institution du Grand Paris ? Est-ce que vous poursuivez votre démarche ou pas ?

Monsieur le Maire : Il ne me semble pas qu'il y ait eu des votes contre le Grand Paris. Ce n'est pas dans ces termes-là que ça a été voté. En réalité le Conseil doit prendre acte de la présentation du rapport, il n'y a donc pas de vote pour ou contre sur ce point.

Je passe au point 5 qui concerne l'approbation des taux de rémunération des vacataires intervenant dans le cadre du Service Prévention Développement Social et Réussite Éducative et je propose à Madame KHALED de présenter ce point.

AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : Angélique KHALED

5. Approbation des taux de rémunération des vacataires intervenant dans le cadre du Service Prévention Développement Social et Réussite Éducative

Madame KHALED présente le rapport

Monsieur le Maire : Merci Madame KHALED. Y a-t-il des questions sur ce point-là ? Monsieur LETTRON.

M. LETTRON : Dans le compte rendu de la commission, vous dites que c'est juste un transfert, que ça ne change pas les rémunérations. Pourquoi vous n'avez pas profité de cette délibération pour augmenter les rémunérations, dans la mesure où, comme tout le monde, une fois par an, peut-être regarder si on ne peut pas augmenter les rémunérations. Parce que là on fait ça à égalité.

MME KHALED : Les intervenants sont recrutés pour les années scolaires, c'est pour ça qu'on transfère et qu'on maintient les rémunérations pour l'instant.

Monsieur le Maire : Merci Madame KHALED.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 32

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 3 (Monsieur LETTRON, Monsieur BONAZZI, Monsieur HERTZ)

MAJORITE

Monsieur le Maire : Ces nouveaux taux sont approuvés. Point suivant, il s'agit de la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales et la ville de Bourg-la-Reine, pour les crèches Hoffmann, le jardin d'enfants Hoffmann et la crèche Leclerc. Madame KHALED s'il vous plaît.

6. Approbation de la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Bourg-la-Reine, concernant la crèche Hoffmann, le jardin d'enfants Hoffmann et la crèche Leclerc

Madame KHALED présente le rapport

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur ce point ? Pas de questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Monsieur le Maire : Le point suivant concerne le projet expérimental de réforme des modalités d'attribution des places en crèches selon une grille de cotation. Madame KHALED s'il vous plaît.

7. Approbation du projet expérimental de réforme des modalités d'attribution des places en crèches selon une grille de cotation des demandes

Madame KHALED présente le rapport

Monsieur le Maire : Merci Madame KHALED. Y a-t-il des questions sur ce chapitre ? Je vois Monsieur THELLIEZ, Monsieur BONAZZI et Monsieur HERTZ. Monsieur THELLIEZ s'il vous plaît.

M. THELLIEZ : Monsieur le Maire merci. Je vais être un peu redondant parce qu'une partie de ce que je vais dire je le dis depuis 4 ans, donc je vais être obligé de me répéter. Sur ce dossier, il y a le fond et la forme. Dans un premier temps, sur le déroulé technique de ce que Madame KHALED vient de présenter, je pourrais personnellement y souscrire parce qu'on y trouve des évolutions qui ne peuvent aller que dans le bon sens. Une fois que j'ai dit ça, le vitriol va commencer à venir. Premièrement, je répète que dans cette commission, vous avez parlé de transparence Madame, la meilleure des transparences que vous pourriez afficher, c'est d'y faire participer des élus de l'opposition. Je répète ça pour la quatrième fois. Je pense qu'on pourrait participer à part entière à ces travaux et j'arrive à me poser la question, enfin j'en ai une petite idée, qu'est-ce qui peut faire que vous soyez aussi inquiète que des membres de l'opposition participent dans la clarté, dans la transparence avez-vous évoquée, à ces travaux. C'était le premier point. Moi j'ajoute un deuxième, qui là est un point de droit. Je rappelle aux termes de la nouvelle législation concernant la nouvelle composition des Conseils Municipaux que je suis membre de droit, au même titre que Monsieur le Maire, de l'ensemble des commissions de ce Conseil Municipal. Je demande solennellement à y participer, je n'exclus pas la possibilité, si ce n'était pas le cas, de saisir le Préfet sur le fait que j'en sois exclu.

Monsieur le Maire : Monsieur BONAZZI s'il vous plaît.

M. BONAZZI : Une question différente, même si je souscris, parce que je ne sais pas combien de fois ça a été dit mais qu'il serait bien pour la transparence, puisque c'est un premier mot, et la lisibilité et l'équité, que l'opposition soit invitée à ces commissions. L'autre question c'est que je suis toujours fasciné quand, on est la ville de Bourg-la Reine, on est une petite ville perdue dans un immense océan de petites villes comme la nôtre et on réfléchit entre nous sur des choses qui sont intéressantes. Ça a l'air d'être plein de bonne volonté et je ne doute pas de ça, mais comment ne nous parle-t-on pas des expériences, et en plus vous avez fini votre intervention en disant « d'ailleurs une fois qu'on aura fini notre expérimentation, on ira voir ce qu'ont fait les autres qui l'ont déjà fait ». Je suis quand même fasciné qu'on nous ne dise pas en introduction, on se pose ces questions-là : on a cette envie de faire plus de transparence, de lisibilité, d'équité, d'autres que nous l'ont déjà expérimenté, on a été voir ça et voilà ce qu'on a vu. Par ailleurs, on rajoute éventuellement le petit surcroît d'intelligence de Bourg-la-Reine. J'ai peut-être mal écouté mais en tout cas je ne crois pas avoir entendu qu'on se soit appuyés sur des expériences extérieures, or je ne crois pas qu'on soit une ville si extraordinaire que ça pour garder des enfants dans des crèches municipales.

Monsieur le Maire : Monsieur HERTZ s'il vous plaît.

M. HERTZ : Je n'ai pas vraiment de question à poser puisque je participais au groupe de travail qui a contribué à élaborer ce qui vous est présenté. Je tiens simplement à saluer l'esprit dans lequel s'est fait ce travail. Les remarques que l'on a faites ont été prises en compte. Il y a aussi une meilleure définition de ce qu'on doit entendre par ménage actif dans les dernières choses. Pour répondre un peu à ce que tu dis, je crois qu'il y a eu un travail remarquable de la part des personnels concernés de la mairie et ils s'appuyaient sur les quelques expériences, les quelques grilles qui existent déjà à Paris ou ailleurs. C'est ce qui a nourri aussi notre réflexion.

Monsieur le Maire : Merci. Madame KHALED s'il vous plaît.

MME KHALED : Oui Monsieur BONAZZI, je pense que vous avez mal compris mais j'ai dû mal m'exprimer, ça va dans les 2 sens quand c'est comme ça. Je me permets de reprendre. Il n'y a pas eu beaucoup d'expériences qui ont été menées. Par contre, comme l'a dit Monsieur HERTZ, nous sommes inspirés des expériences menées puisque les services ont contacté chaque ville, surtout celles qui ressemblaient de par leur sociologie, nombre d'habitants, etc., à Bourg-la-Reine. Ils ont fait un travail considérable parce que vous remarquerez si vous allez sur internet que les grilles de cotations des villes ne se trouvent pas aisément. Ce n'est pas forcément sur la place publique. Les services ont contacté personnellement et ont passé vraiment du temps à discuter avec les responsables petite enfance des villes concernées. On a analysé au sein du groupe de travail, je pense 6 à 7 grilles de cotations, donc on s'en est inspiré. Et ce que j'ai dit en conclusion de mon intervention, ce n'est pas « on va aller voir ce que les autres font quand on aura fini », ce n'est pas du tout ça. Ce que j'ai dit c'est « je vais revenir vers les membres de la commission des Affaires sociales après le premier exercice 2019 d'attribution selon cette modalité pour voir ce que ça a donné concrètement ce premier exercice d'attribution ». Il faut qu'on voit en particulier si on a conservé quand même un bon équilibre dans les crèches, puisqu'on dit qu'une bonne politique de la petite enfance c'est quand on a dans les crèches un profil de familles qui correspond grosso modo à la sociologie de la ville. Il va falloir qu'on regarde si tel est le cas et si ce n'est pas le cas, il faudra qu'on ajuste un petit peu probablement nos critères.

Ensuite, Monsieur THELLIEZ, je laisserai Monsieur le Maire répondre sur le fond parce que vous posez une question qui mérite la position de Monsieur le Maire. Par contre, moi aussi je voudrais faire le partage entre la forme et le fond. Si je peux tout à fait comprendre sur le fond que des élus d'opposition demandent à participer à des commissions, même si ce sont des commissions sociales, il n'y a pas de difficulté à cette demande, je l'entends tout à fait. Ce que j'ai beaucoup plus de mal à admettre, c'est toujours la raison pour laquelle vous faites cette demande, avec toujours ce discours un petit peu suspicieux en disant : pourquoi vous nous refusez ça, c'est parce que vous avez quelque chose à cacher. Est-ce que c'est parce que vous manquez de transparence ? Je pense qu'en fait, la commission elle n'est pas composée que d'élus, elle est composée également de professionnels. Elle est composée des directrices de crèches, elle est composée des services. Je pense que c'est un petit peu compliqué ce discours redondant que vous avez sur « ça manque de transparence, vous avez des choses à nous cacher ». C'est assez insupportable comme discours. Je voulais le souligner.

Monsieur le Maire : Merci Madame KHALED. Je vais tout à fait dans ce sens-là, je trouve que c'est intolérable que vous soyez constamment suspicieux. Je peux vous dire que les élus de la majorité ont déjà fait un énorme travail et c'est absolument intolérable d'avoir ce type de comportement. Néanmoins, nous sommes pour la transparence, je suis pour la transparence. Et donc je propose que Madame KHALED, lors de la prochaine commission, choisisse ou désigne, comme elle veut, un membre supplémentaire pour cette commission qui ne soit pas un élu de la majorité.

MME KHALED : Je mettrai en œuvre cette orientation. Comme je vous l'avais annoncé quand on discutait de cet élargissement de la commission, les dossiers qui passeront en commission seront anonymisés.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Monsieur le Maire : Je remercie la commission et l'ensemble des membres de cette commission pour l'extraordinaire travail qui a été réalisé. Merci beaucoup.

Nous passons au point suivant qui concerne la convention à signer entre la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, la CAF des Hauts-de-Seine, la Direction Académique des Services de l'Education Nationale et la ville de Bourg-la-Reine pour ce qui concerne le renouvellement du Projet Educatif Territorial et de la Convention Charte qualité relative au « plan mercredi » Je propose à Madame LANGLAIS d'exposer ce point s'il vous plaît.

AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : Maryse LANGLAIS

8 Approbation de la convention à signer entre la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, la Caisse d'Allocation Familiale des Hauts-de-Seine, la Direction Académique des Services de l'Education Nationale et la ville de Bourg-la-Reine concernant le renouvellement du Projet Educatif Territorial et de la Convention Charte qualité relative au « plan mercredi »

Madame LANGLAIS présente le rapport

Monsieur le Maire : Merci Madame LANGLAIS. Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

9. Approbation de la modification du règlement du Prix initiative Jeune pour l'année 2019

Madame LANGLAIS présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur DELRIEU

M. DELRIEU : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit plus d'une réflexion que d'une question. On a commencé la présentation de ce sujet en disant comme d'habitude les thèmes retenus sont la citoyenneté, l'humanité, un développement de projets locaux. Je pense qu'on pourrait se poser la question de faire évoluer ou d'ajouter à ces thématiques d'autres questions qui restent susceptibles, mobiliser des initiatives jeunes et prendre en compte un peu l'actualité, comme par exemple des thèmes sur la solidarité, sur les problèmes climatiques, l'environnement. Je pense que ça permettrait de faire réfléchir sur d'autres sujets les jeunes qui sont intéressés par l'engagement des initiatives locales plutôt que de reconduire. Par principe je n'ai rien contre la citoyenneté et l'humanitaire, mais on peut ouvrir sur d'autres champs peut-être. Merci.

Monsieur le Maire : Madame LANGLAIS vous voulez rajouter ?

MME LANGLAIS : Oui Monsieur DELRIEU c'est une très bonne réflexion, j'en tiendrai compte.

Monsieur le Maire : Merci Madame LANGLAIS.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 32

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 1 (Monsieur LETTRON)

MAJORITE

10. Approbation de l'autorisation de départ en classes Environnement et des participations familiales correspondantes pour l'année scolaire 2018/2019

Madame LANGLAIS présente le rapport

Monsieur le Maire : Merci Madame LANGLAIS. Y a-t-il des questions ? Monsieur THELLIEZ et Madame MAURICE. Monsieur THELLIEZ s'il vous plaît.

M. THELLIEZ : Pour rebondir Madame LANGLAIS sur un point qui a toute son importance, vous l'avez évoqué mais pouvez-vous être un petit peu plus précise. Il semblerait qu'il y ait des animateurs qui soient désignés accompagnants du prestataire de service. Vous avez cité des animateurs également accompagnant les enseignants. Les animateurs dont vous faites état seraient des

animateurs également en complément de la Ville et ça serait particulièrement judicieux en ce qui concerne les enfants porteurs de handicap. D'ailleurs je crois que nous avons 3 animateurs spécialisés qui agissent au niveau des centres de loisirs et qui sont dédiés aux enfants et au handicap. Ma question est la suivante : dans ces classes, est-ce qu'il y a déjà des enfants porteurs de handicap ? Et si c'est le cas, je crois que les animateurs qui sont avec eux en permanence, au quotidien, les AVS, etc., mais là pour ce qui les concerne les animateurs, il serait judicieux qu'ils restent avec l'animateur ou les animateurs s'ils sont au nombre de plusieurs qui les connaissent et qui les côtoient au quotidien.

Monsieur le Maire : Madame MAURICE s'il vous plaît.

MME MAURICE : Merci Monsieur le Maire. On est très content de voir que toutes les classes désignées dans l'exposé de Madame LANGLAIS vont pouvoir partir. Je m'étonne de voir qu'il manque à l'appel un groupe scolaire, sauf erreur de ma part. Quand on sait la difficulté que c'est pour les enseignants, bien sûr ce sont les enseignants qui sont moteurs dans ce type d'organisation. En revanche, je voulais savoir s'ils trouvent auprès de la mairie toute l'aide et l'accompagnement nécessaires pour monter ces projets et s'il n'y a pas des critères qui pourraient recaler certains projets des enseignants, des critères ou des calendriers. Ça a été le cas par le passé, où il fallait un minimum de jours de départ, ce qui était extrêmement compliqué pour les enseignants puisque ça ne permettait pas l'organisation notamment au niveau privé. Par ailleurs, concernant cette répartition avec, alors c'est aléatoire, il faut bien un projet et un enseignant pour le porter, il y avait eu à une certaine époque un engagement qui avait été pris de la mairie avec les écoles ou les groupes scolaires de faire en sorte que chaque enfant parte une fois dans sa scolarité, j'aimerais savoir s'il y a quelque chose qui permet de savoir si c'est tenu ou pas cet engagement et si c'est toujours d'actualité, ce qu'on peut faire pour peut-être progresser là-dessus. En en parlant aux quelques-uns que nous sommes dans les réunions préparatoires, on est déjà plusieurs sur un tout petit échantillon à avoir des enfants qui ne sont jamais partis par exemple. Merci bien.

MME LANGLAIS : Pour répondre à la question de Monsieur THELLIEZ. Je rappelle, on a les enseignants de la classe qui partent, on a les animateurs du prestataire que l'on a retenu, et on éventuellement des accompagnants Ville, des animateurs de la Ville spécialisés au nombre de 3 qui peuvent accompagner des enfants porteurs de handicap. Mais Monsieur THELLIEZ, je crois que vous êtes vraiment au courant de la situation de toute façon. Madame MAURICE. (*hors micro*) Je confirme, Monsieur THELLIEZ en est témoin, on a fait le maximum il y a 2 ans sur un enfant, on avait une surveillance 24/24h. Pour répondre à Madame MAURICE, pourquoi il y a une école qui manque ? Parce que c'est par rotation, on tient un planning depuis des années, que j'ai bien évidemment, et on propose fin juin aux enseignants et aux directeurs d'école, enfin aux directeurs d'école qui ensuite en conseil des maîtres circularisent l'information. On leur dit « vous vous êtes prioritaires cette année pour partir ». Fin juin ils sont déjà prévenus, le dernier conseil des maîtres le Directeur prévient ses enseignants de la potentialité d'un départ. Il voit avec son équipe pédagogique, alors il y en a qui répondent ou qui ne répondent pas. Moi l'idéal ce serait que les petits de CP ou de CE1 partent, au moins on serait sûr qu'ils partiraient pendant leur scolarité mais ce n'est pas aussi simple que ça. Il faut l'accord des enseignants, leur volonté. L'aide pour monter les projets, on les aide bien évidemment et puis l'Education nationale aussi, l'Inspection, la conseillère pédagogique, les services de la mairie, bien sûr qu'on les aide.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 32

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 1 (Madame MAURICE pour Madame THIBAUT)

MAJORITE

11. Approbation de la convention à conclure entre les villes de Bourg-la-Reine et de Bagneux concernant la prise en charge financière des frais de restauration et de classe de découverte pour les enfants de leur commune scolarisés en classe ULIS dans la commune d'accueil

Madame LANGLAIS présente le rapport

Monsieur le Maire : Merci Madame LANGLAIS. Y a-t-il des questions sur ce point ? Madame

MAURICE.

MME MAURICE : Concernant les aides que vous évoquiez qui sont accordées par la Maison Départementale des Personnes Handicapées, est-ce que parmi ces aides il y a des aides financières ? Vous le signalez peut-être à juste titre accolé à l'information du paiement de tarif hors communes, Est-ce qu'ils sont aidés financièrement pour les garderies et études et activités périscolaires ?

MME LANGLAIS : Je vais revérifier ce point mais c'est le même problème que pour les enfants de l'IGS, ils sont aidés financièrement. Cela dit, on observe qu'on a un taux de fréquentation qui est quand même très inférieur au taux de participation des élèves qui ne sont pas porteurs de handicap. A la fin de la journée ils sont fatigués, et souvent les familles les récupèrent. On a quelques cas marginaux mais ils sont aidés financièrement, oui.

MME MAURICE : Si vous m'autorisez, je peux vous demander, il n'y a pas de classe ULIS du tout à Bagneux du coup ? Cette convention entre Bagneux et Bourg-la-Reine, elle intervient parce qu'il y a un vide côté Bagneux ou parce qu'il y a une proximité géographique ou manque de places ?

MME LANGLAIS : Non, la convention intervient parce que nous avons un Bagneulais, les autres enfants sont de Bourg-la-Reine.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

12. Approbation de la création d'un Conseil des jeunes citoyens

Madame DANWILY présente le rapport

Monsieur le Maire : Merci Madame DANWILY. Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur LETTRON, Monsieur BONAZZI, Madame BROUTIN et Monsieur DELRIEU. Monsieur LETTRON, s'il vous plaît.

M. LETTRON : La création de ce Conseil pose peut-être la question d'en créer d'autres puisque visiblement on s'appuie sur le fait que tous ceux qui ne peuvent pas être représentés au Conseil Municipal, il puisse y avoir des conseils consultatifs. Là on pourra ouvrir à plein d'autres citoyens sur la Ville. Mais celui-ci, il est dénommé « des jeunes citoyens ». Le problème de la citoyenneté c'est que ce n'est pas quelque chose d'inné, la citoyenneté ça s'acquiert par la formation, par l'information. Et pour pouvoir émettre un avis et pour pouvoir faire des choses, faut-il encore pouvoir le faire en pleine connaissance de cause. Je suis un tout petit peu étonné que quand on met en place de genre de conseil, il n'y ait pas la formation adéquate. Parce que sinon, si c'est pour avoir ce que la télé raconte à longueur de journée aux gens, autant regarder la télé. Quand on met en place des instances, il me semble qu'il faut élever le niveau avec des formations, pour que ceux qui veulent assumer ces responsabilités puissent les assumer sans raconter ce que BFMTV, ou d'autres trucs qui servent à décerveler les gens, font chaque jour.

Monsieur le Maire : Monsieur BONAZZI s'il vous plaît.

M. BONAZZI : C'est une forme de continuité, j'ai 2 points à soulever là-dessus. Dans l'un des objectifs, il est écrit, alors ça semble donner raison à ce que dit Monsieur LETTRON, « découvrir et comprendre le fonctionnement de la Ville », ça ça ressemble à de la formation. Je voudrais quand même mentionner le fait que très souvent les documents qui nous sont donnés à lire à nous, conseillers municipaux, et ça a été le cas dans ce Conseil, sont totalement incompréhensibles par des gens qui ont eu une formation, en tout cas qui ont quelques années de plus que des collégiens et qu'il n'y a pas d'effort de fait dans les présentations qui sont données dans les annexes pour que ce soit intelligible. J'ai en tête en particulier ce qui était donné en annexe de la commission finances de ce Conseil Municipal. Dans précisément le point découvrir le fonctionnement de la Ville et les différentes institutions démocratiques, en discutant aux commissions avec Monsieur DEBAILLEUL qui est parmi les plus formés sans doute d'entre nous sur ces sujets, il nous disait lui-même que le mille-feuille administratif dans lequel on vit, qui commence par la Ville, qui finit par l'Europe, avec 7 couches entre les 2 et des flux d'argent qui circulent de façon assez complexe, il avait du mal lui-même à s'y

retrouver. La Ville prend de l'argent du territoire, renvoie de l'argent à la métropole qui renvoie de l'argent à je ne sais pas quoi, etc. Je dis juste que je pense qu'il y a un besoin très fort que les services et/ou l'équipe en place explicitent déjà aux conseillers municipaux et au public, qui est clairsemé parce que ce qu'on se dit ici est globalement assez peu intelligible pour le commun des mortels, soit pédagogique. Ça devrait commencer au niveau du Conseil Municipal, dans ce qui est donné à discuter. C'est-à-dire que quand on nous sert un papier de 20 pages qui vient de la CLECT, pour citer celui-là, il est incompréhensible quand on n'y passe pas plusieurs heures et qu'on n'a pas un petit peu de formation. On nous donne une petite aide à la lecture pour rendre la chose intelligible. Je précise là-dessus, et je pense que si ça nous est donné c'est très bien et qu'on pourra commencer le Conseil des jeunes en le leur donnant. Monsieur DEBAILLEUL nous a dit qu'il disposait d'un petit document dans lequel, avec un réseau de flèches on comprend un petit peu quel argent passe par quelle couche à telle autre du mille-feuille administratif. Je suggère qu'on fasse aussi circuler cette feuille auprès de ces jeunes gens. Voilà pour l'aspect pédagogique mais je souscris, il faut absolument que ces gens comprennent ce qui se fait vraiment dans une usine et ce que font les autres niveaux. Je pense que nous même nous n'avons pas bien compris.

La deuxième chose quand on fait de la consultation ou ce genre de chose, un conseiller, etc., je pense qu'il est décisif qu'il y ait un petit élément de budget et de décision. Ça ne peut pas être, en tout cas ça sera beaucoup moins efficace s'il est simplement proposé à un certain nombre de jeunes de venir écouter des bonnes paroles et que ce serait beaucoup mieux qu'ils aient un petit levier et un petit budget. C'est quelque chose que votre équipe a commencé après que nous l'ayons suggéré il y a des années, il y a des budgets participatifs. Je trouve qu'il serait utile que ces jeunes gens-là aient aussi en main un budget de type participatif pour que leur réflexion se traduise en faits.

Monsieur le Maire : Madame BROUTIN s'il vous plaît.

MME BROUTIN : Ma question portera sur la composition de ce Conseil et notamment sur comment seront retenus les jeunes qui participeront à ce Conseil. Parce qu'en commission on a évoqué la question, j'ai bien compris que, évidemment, les jeunes qui participeraient à ce Conseil étaient des jeunes qui seraient volontaires, mais j'ai cru comprendre qu'ils seraient désignés. Je voudrais savoir sur quels critères, parce que je pense que ça serait important que tous les jeunes qui sont volontaires puissent participer ou s'ils étaient trop nombreux en tout cas qu'il y ait des critères, voire une élection. En tout cas, j'aimerais savoir comment sera procédé au choix des jeunes qui composeront ce Conseil.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur DELRIEU s'il vous plaît.

M. DELRIEU : Merci Monsieur le Maire. Je vais compléter l'intervention de ma voisine et collègue. On a appris dans l'exposé de ce sujet en commission que les élus seront désignés, ce qui est une méthode un peu atypique de réalisation d'un Conseil. C'est à mon avis un problème un peu fondamental que la constitution de cette assemblée se fasse sous la forme d'une désignation comme ça. Un des piliers de la démocratie dans nos pays en Europe, par exemple l'élection des représentants je pense que ça fait, c'est une partie constitutive de cette assemblée. Une assemblée non élue a peu de crédibilité et passe à côté de quelque chose d'important. Il y a eu des arguments techniques qui ont été évoqués pour dire que si on procédait comme ça c'est parce qu'on avait du mal à identifier des candidats, des volontaires. Je pense que c'est l'un des sujets, à mon avis, de la formation démocratique des citoyens, c'est la difficulté de constituer, de trouver des représentants, de les désigner. Les méthodes de désignation, les méthodes d'élection, je pense que ça fait partie du problème et les évacuer de cette manière-là je trouve que ce n'est pas forcément la meilleure solution. Je pense que ça serait bien que, dès le départ, les gens concernés se rendent compte de ce que c'est que la constitution d'une assemblée représentative.

Monsieur le Maire : Merci. Ah, un peu tard Monsieur THELLIEZ. Je ne vous avez pas vu, excusez-moi ça m'arrive mais vous avez beaucoup de points déjà. Allez-y.

M. THELLIEZ : Ça va rejoindre un peu ce qui a été dit en partie. C'est une très bonne disposition de faire participer des enfants à la ville communale, c'est une très bonne chose et à tout ce que ça comprend. Par contre, je pense que si on s'oriente vers un mode de désignation, je n'étais pas à cette commission qui a été évoquée donc je n'ai pas connaissance de ce qui a pu être dit. Néanmoins, je suis présent ce soir et c'est le plus important. Si c'est un mode de désignation, au demeurant ce n'est pas le mode idéal mais comme ce n'est pas non plus très facile de procéder différemment, je n'y suis pas foncièrement hostile. Cependant, j'aimerais connaître quels seront les critères retenus pour cette désignation. Pourquoi ? Parce que tout simplement, il y aura des retenus et probablement d'autres qui ne le seront pas. Et parmi ceux qui ne le seront pas, on peut avoir des jeunes gens déçus, ça peut se comprendre. Il est important qu'on sache, on est susceptible d'avoir des questions à ce sujet-là dans

notre environnement, parmi nous. Quels ont été les modes de désignation et éventuellement qui les aura déterminés ces modes de désignation, les critères de désignation ?

Monsieur le Maire : Merci. Je crois qu'on n'en est pas encore tout à fait là. Madame LANGLAIS va donner quelques éléments de réponse.

MME LANGLAIS : Pour répondre à Monsieur BONAZZI, oui bien sûr nous aurons un budget qui va être affecté à la constitution de ce Conseil des jeunes citoyens au même titre que nous avons un budget pour le Conseil des jeunes enfants. Concernant le mode de représentativité, c'est un débat qui a fait l'objet de discussions lors de la commission sociale et scolaire. C'est une première puisque nous avons lancé, il y a quelques années ce même Conseil des jeunes citoyens, nous n'avions pas de candidatures. Là, nous allons « désigner », en fonction des motivations, des jeunes adolescents. Un peu comme ce qui se fait avec le Conservatoire pour l'intégration des classes CHAM vocales à Pierre Loti. On va sonder un petit peu leur degré de motivation. Mais il est clair que si on a très très peu d'enfants, enfin de jeunes adolescents qui se présentent, on va tous les prendre bien évidemment. C'est la première année, c'est un démarrage, on espère que les élèves vont répondre présents à notre sollicitation. Madame DANWILY a fait le tour des collèges Evariste Galois, Notre Dame, La Fontaine. J'ai participé à une matinée pendant 4 heures à Evariste Galois, je peux vous dire que ça a été très constructif. On a eu un écho très favorable des enseignants qui étaient présents, qui ont posé des questions, qui ont incité les jeunes adolescents à se présenter. Au niveau du mode d'élection, pourquoi on ne fait pas un vote électif ? Parce que par le passé les enseignants nous ont dit que c'était mal perçu par les élèves lorsqu'ils n'étaient pas choisis par leurs pairs. Mais à terme, on peut l'imaginer à notre mode, on peut s'inscrire sur une plateforme dédiée aussi. Mais encore une fois, on va démarrer, on va voir ce que ça donne et on vous rendra compte un petit peu de la composition de ce Conseil des jeunes citoyens, des actions qu'ils souhaitent engager, de l'accompagnement qu'on va leur apporter bien évidemment.

Monsieur le Maire : Merci. Je pense que la première année on n'aura pas besoin de recourir au vote. Le nombre de conseillers n'est pas défini et pourra s'étendre. Pour ce qui est, d'une façon générale, la question de Monsieur BONAZZI au niveau de la pédagogie, il y a plusieurs éléments là-dessus. D'abord, ces points sont étudiés plus en détails dans les commissions. C'est un mode de fonctionnement qu'on a souhaité au niveau de la ville de Bourg-la-Reine, je rappelle que certaines villes n'ont même pas de commission. Par ailleurs, il me semble qu'il reste des efforts à faire au niveau pédagogique pour un certain nombre de choses. Vous l'avez soulevé, aujourd'hui les couches administratives sont compliquées. On pourra, à l'occasion, vous présenter ce que vous appelez les flux financiers. Mais vous pouvez aussi vous documenter sur un certain nombre de sites internet où vous trouverez les éléments.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 32

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 3 (Madame BROUTIN, Monsieur LETTRON, Monsieur THELLIEZ)

MAJORITE

Monsieur le Maire : Le Conseil des jeunes est créé. Merci beaucoup. Nous passons aux points qui concernent l'urbanisme.

URBANISME

Rapporteur : Isabelle SPIERS

13. Approbation de la réitération de la garantie d'emprunt de la commune à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat relative à un prêt de la CDC pour la réhabilitation de la résidence "la villa flamande" suite au réaménagement de ce prêt

Madame SPIERS présente le rapport

Monsieur le Maire : Merci Madame SPIERS. Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur BONAZZI, Monsieur HERTZ. Monsieur BONAZZI s'il vous plaît.

M. BONAZZI : Je vais juste répéter ce que j'avais dit, avec un petit calcul en plus, en commission. Je me suis posé la question de savoir pourquoi on fait ce changement-là. A l'évidence, ça baisse les annuités de 40 après, 100 avant. En revanche ça coûte, le calcul si vous faites 15 fois 43 101 moins 5 fois 100, 3 221 et ça fait un coût financier de 88 000 € en plus. Je trouve que ça serait bien de nous faire le calcul et de nous le présenter parce que globalement on est en train de voter une dépense de

88 000 € avec un échelonnement sur le plan de la trésorerie mais c'est quand même une dépense. Ce n'est pas masqué mais en tout cas ce n'est pas montré dans la présentation et je trouve ça dommage. Ma question était, si on est en train de jouer sur la trésorerie aux dépens des charges financières, est-ce qu'il y a des problèmes de trésorerie dans l'office dont on parle ? Monsieur RUPP a dit « non, non pas du tout » mais je repose ma question parce que quand on dépense 88 000 € pour un petit effet de trésorerie, ça me paraît surprenant en termes de gestion.

Monsieur le Maire : Il y a plusieurs choses dans ces éléments. D'abord il n'y a pas que les taux qui changent ou notamment l'annuité mais vous avez bien compris, c'est la durée qui change, donc un étalement plus important. Ceci est décidé au niveau du Conseil d'Administration de Sceaux Bourg-la-Reine Habitat. Ici en Conseil Municipal, il s'agit simplement de donner une garantie pour le remboursement. C'est une garantie qu'on donne à cet établissement, ça n'a aucune incidence sur la commune à ce niveau-là. Monsieur HERTZ.

M. HERTZ : J'avais une question sur la durée de vie de Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, puisqu'on entend parler d'une loi obligeant les offices d'HLM à se regrouper encore une fois. A priori, cet office d'HLM regroupant les 2 offices de Sceaux et de Bourg-la-Reine n'atteint pas la taille critique pour survivre. Est-ce qu'on a une idée de la durée de vie de cet office d'HLM ?

Monsieur le Maire : Il y a plusieurs aspects légalement. Là on a regroupé les offices de Bourg-la-Reine et de Sceaux, ensuite ils peuvent être regroupés à une autre échelle. Pour tout vous dire, on réfléchit actuellement en regroupant sous forme de SCA et on ne sait pas encore exactement dans quelle SCA on va se regrouper. Ça peut être une SCA nationale, ça peut être une SCA régionale, ça peut être une SCA départementale ou même territoriale. On n'a pas étudié à fond cette question. Nous avançons au niveau de ce regroupement qui de toute façon existera, qui sera une sous-structure peut-être d'une autre structure. Je vous propose, au niveau de la commune, d'accorder la garantie pour ce remboursement, la ligne de prêt qui a été citée.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 32

Pour : 24

Contre : 5 (Monsieur BONAZZI, Madame MAURICE, Madame MAURICE pour Madame THIBAUT, Monsieur DELRIEU, Monsieur LETTRON)

Abstention : 3 (Madame BROUTIN, Monsieur HERTZ, Monsieur THELLIEZ)

MAJORITE

Monsieur le Maire : Cette garantie est accordée à l'office Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, merci beaucoup. Le point suivant concerne un projet de convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'un relais de téléphonie mobile Orange au stade Charpentier. Madame SPIERS s'il vous plaît.

14. Approbation du projet de convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'un relais de téléphonie mobile Orange au stade Charpentier, 16 rue Charpentier

Madame SPIERS présente le rapport

Monsieur le Maire : Merci Madame SPIERS. Des questions ? Monsieur THELLIEZ, Monsieur LETTRON, Monsieur BONAZZI. Vous avez levé la main en premier, je vous propose de poser votre question.

M. BONAZZI : Elle est rapide. Madame SPIERS vous avez un petit peu répondu mais ma question, celle que j'ai déjà posée dans la commission finances, c'est : qui contrôle ? Vous avez dit l'agence donne un maillage des antennes, très bien mais le maillage ne dit pas quelles sont les puissances rayonnées. Comme la confiance n'exclut pas le contrôle, ma question était qui fait le contrôle ? Parce qu'Orange s'engage, ce sont des belles paroles mais c'est bien de contrôler quand même. Ma question est : quelle autorité ou quelle association ou qui dans le dispositif fait le contrôle des émissions pour Orange et pour les autres d'ailleurs ? Parce qu'on aura maintenant, on sera gratifiés de 4 antennes au stade.

Monsieur le Maire : Monsieur THELLIEZ.

M. THELLIEZ : Je voudrais rappeler que pour le renouvellement de cette convention, on en est sur cet espace du square Charpentier qui est relativement un petit espace à 4 implantations d'antennes relais. Ça fait beaucoup, ça fait même de trop. Je sais bien que ce n'est pas une nouvelle implantation, c'est une nouvelle convention pour remettre l'implantation. Est-ce qu'il ne serait pas

opportun de profiter justement, puisqu'on parle d'un remaillage et d'un échelon de la Ville, d'une répartition un peu plus judicieuse. Je peux vous garantir que les riverains là-bas, je ne sais pas si vous avez quelques échos ou un sondage, probablement pas, mais pour ceux que je rencontre au bouche à bouche, et c'est mon quartier, je peux vous dire qu'ils sont particulièrement mécontents qu'on ait déjà accepté ce nombre-là. Je pense que cette convention, avant de la signer, Monsieur LETTRON avec un peu d'humour mais ce n'était pas absurde ce qu'il a dit, il y a une antenne sur le toit de la mairie, on pourrait en rajouter une de plus et ça en enlèverait dans cet espace qui est vraiment restreint. Non, ce n'est pas tolérable qu'on concentre. Je sais bien, le débat il est entre ceux qui disent qu'il peut y avoir un problème sanitaire et ceux qui disent que ce n'est pas possible. Moi je vous invite quand même à lire un livre d'un scientifique qui s'appelle Patrick GERVAIS, et vous verrez qu'il y a les arguments médicaux, scientifiques, qui démontrent que les ondes électromagnétiques ne sont pas tout à fait aussi neutres que ça. Quatre sur ce petit espace, ce n'est pas admissible.

Monsieur le Maire : Monsieur LETTRON,

M. LETTRON : J'aimerais intervenir sur 2 points. D'abord sur le beau et ensuite sur les émissions d'ondes. Sur le beau, je sais que la majorité est très attachée au beau parce que vous enterrez les fils dans les rues parce que ce n'est pas beau. Je suis très étonné que vous acceptiez les antennes comme ça, à moins que comme les câbles vous décidiez de les enterrer. Ce qui serait quand même logique dans votre démarche pour ce qui est beau. Maintenant, en ce qui concerne les émissions, moi je n'ai pas beaucoup d'avis en dehors de lire ce que fait la commission nationale de mesure des ondes. Mais si on a peur des ondes, ce que je peux comprendre, pareil vous savez que les champs électromagnétiques sont émis par tout déplacement d'électricité. Quand vous avez des câbles aériens, en général vous êtes à plus de 3 mètres quand vous passez en dessous et quand vous enterrez les câbles vous êtes à 1 mètre des câbles. Le rayonnement électromagnétique des câbles souterrains ce n'est pas rien. J'invite tous ceux qui ont des problèmes avec des antennes à faire une pétition contre le fait d'enterrer les câbles sous les trottoirs parce que si on a peur des ondes, la mairie est en train d'émettre plus d'ondes auprès du public que quand les câbles étaient aériens. Ceci étant dit, je pense que concentrer 4 antennes, plus sérieusement, non mais je parle pour tous ceux qui sont compteurs, etc., faites une pétition contre l'enterrement des câbles parce que vous marchez dessus, vous êtes à 1 mètre. Plus sérieusement, mettre 4 antennes au même endroit, je trouve que ce n'est pas très citoyen. Je pense qu'il faudrait partager les antennes sur la Ville à puissance égale, les répartir correctement. Moi je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de problèmes, personnellement, c'est mon avis. Mais au cas où il y en aurait, il vaut mieux que ce soit largement partagé et qu'il n'y ait pas que les habitants de la rue Charpentier qui soient arrosés par les grosses antennes. Il faut savoir aussi que sur les immeubles privés, bien souvent les mêmes opérateurs, parce qu'il n'y a pas que sur le domaine public où les opérateurs mettent des antennes, on en parle en Conseil Municipal parce que justement on est sur le domaine public, mais tout ce qu'ils installent sur les autres immeubles, où les copropriétaires acceptent parce que c'est toujours bon de prendre 20 000 ou 30 000 € en moins, on n'en discute pas au Conseil Municipal. Et il pourrait y avoir 10 fois plus d'antennes sur la Ville acceptées par les copropriétaires. Vous voyez, le fait d'en discuter là sur une antenne parce que c'est sur le stade, pose vraiment, enfin ça éclaire une situation où il y a d'autres antennes qui s'installent et où les représentants du peuple ne sont pas du tout pris partie prenante sur ces choix-là. Je pense que ça peut prévaloir le coup que la Ville, peut-être sur ce point-là, de faire une commission, un truc annuel pour vérifier tout ça. Je pense que ça pourrait être utile et surtout ça pourrait rassurer tous les gens. Je termine, bien souvent les copropriétaires quand ils ont des antennes sur leur toit, ils demandent aux opérateurs de cacher l'antenne. Je reviens sur le beau. Ils n'enterrent pas les antennes évidemment mais ils les camouflent en cheminée, en tout ce qu'on veut. Ils mettent du carton, du bois, je n'en sais rien des trucs autour, et on ne voit pas l'antenne, comme ça on n'a pas peur. On pourrait peut-être, au stade de la Ville, masquer les antennes, faire des trucs pour les cigognes. Excusez-moi de parler longtemps mais je ne parlerai jamais aussi longtemps que la majorité.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur LETTRON. Je propose à Madame SPIERS.

Mme SPIERS : Je vais répondre à ces différentes remarques et questions. Il est évident qu'on est tous inquiets, on est peut être inquiets pour des questions sanitaires. Il y a de nombreuses études qui ont été faites, et en fin de compte il n'y a pas de résultats probants. On sait très bien qu'il y a la question de la puissance des antennes mais il y a surtout, et c'est là où les études sont plus probantes, c'est l'utilisation excessive de tout ce qui concerne les téléphones portables, etc. Il y a aussi le fait qu'on est exposé à ces champs magnétiques, notamment avec l'utilisation tout simplement d'un four à micro-onde et je pense qu'on est un certain nombre à les utiliser. (*Intervention*)

hors micro) Vous permettez, je termine.

Monsieur le Maire : Merci de ne pas interrompre s'il vous plaît.

Mme SPIERS : On a quand même vraiment regardé. Après, sur le fait que ces antennes ne soient pas belles, on est bien d'accord. Et je pense qu'on s'achemine, et vous verrez sur le site de cette agence nationale des fréquences, à peut-être d'autres types de supports. Soit il pourrait, mais ça voudrait dire qu'il y ait des conventions entre les différents prestataires, c'est-à-dire qu'on pourrait avoir un support commun déjà, ça serait une solution. Et puis, j'ai cru apercevoir qu'il y avait des études qui étaient faites pour que ces antennes relais qui seraient de moindre puissance, donc ça va dans un certain sens, il y aurait un maillage plus important, soit peut-être à intégrer dans l'immobilier urbain. On va dans ce sens-là. Après, il faut savoir quelles sont les puissances qui réglementairement sont acceptées en France. On a des puissances qui peuvent être considérées comme relativement importantes mais c'est la réglementation. Bien évidemment, peut-être qu'elles pourraient être légèrement modifiées. Il y a quand même toujours depuis 2011, vous le savez très bien, des réglementations qui vont et qui préconisent le principe de précaution. On a d'ailleurs eu une jurisprudence du Conseil d'Etat dans ce sens. Pour conclure, je pense qu'on est tous d'accord pour essayer de voir, il y aura une évolution qui devrait aller vers un maillage sans doute plus important. Je vous rappelle qu'il y a des cartes qui sont à votre disposition sur internet avec le maillage total, à savoir, sur le domaine public et sur le domaine privé, pour savoir vraiment ce qui se passe sur notre territoire. Très certainement, on ira vers un autre type de déploiement d'antennes relais dans les années à venir ce qui, me semble-t-il, répond à vos remarques et suggestions.

Monsieur le Maire : Merci Madame SPIERS. Peut-être en complément pour Monsieur BONAZZI au niveau des contrôles, cela se fait au niveau des équipements. Les équipements sont contrôlés chez les industriels par un certain nombre d'organismes. Ensuite, aussi en complément, je propose à Monsieur LETTRON de revoir les cours de physique pour étudier la propagation des ondes magnétiques dans l'air, dans le sol et dans le béton.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 32

Pour : 24

Contre : 2 (Monsieur THELLIEZ, Monsieur THYSS)

Abstention : 6 (Monsieur BONAZZI, Madame MAURICE, Madame MAURICE pour Madame THIBAUT, Monsieur DELRIEU, Madame BROUTIN, Monsieur HERTZ).

MAJORITE

Monsieur le Maire : Cette convention est approuvée. Projet suivant, concerne encore un octroi, garantie de la commune pour le contrat de prêt n° 89899 de la Caisse des Dépôts et Consignations contracté par Hauts-de-Seine Habitat – OPH pour l'acquisition en VEFA de 30 logements locatifs sociaux et intermédiaires au 30-34, rue Paul-Henry Thilloz. Je propose à Madame SPIERS d'exposer ce sujet s'il vous plaît.

15. Approbation de l'octroi de la garantie de la commune pour le contrat de prêt n° 89899 de la Caisse des dépôts et consignations contracté par Hauts-de-Seine Habitat – OPH pour l'acquisition en VEFA de 30 logements locatifs sociaux et intermédiaires au 30-34, rue Paul-Henry Thilloz

Madame SPIERS présente le rapport

Monsieur le Maire : Merci Madame SPIERS. Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur LETTRON, Monsieur BONAZZI. Monsieur LETTRON s'il vous plaît.

M. LETTRON : Sur ce projet, il y a quand même beaucoup de PLI. Il faut savoir quand même qu'entre un PLAI et un PLI, le niveau de ressource est de 1 à 3. C'est-à-dire que les logements sociaux, le PLI il a peut-être une dénomination de logements sociaux mais ce n'est pas du tout ça. Déjà que la Ville est très en retard en pourcentage de logements sociaux. Et pour les gens les plus défavorisés, il y a très peu de logements et on place du PLI, il faut 36 000 € de revenus. Alors que pour un PLAI, c'est 1 000 € par mois, c'est de 1 à 3. Moi je suis complètement opposé à ce projet qui est un projet qui ne permet pas de faire de mixité sociale. Ce n'est pas vrai, je pense que ce n'est juste pas possible. Ça permet de détourner la loi, moi je trouve ça scandaleux.

Monsieur le Maire : Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : Je tiens un grand mérite à ce que vient de dire Jean-Pierre LETTRON, c'est comment il

explique ce dont on parle et je reviens au sujet de la pédagogie. Le sujet là est moins, ok il faut approuver ou ne pas approuver un octroi de garantie, etc., mais le vrai sujet dont on devrait parler c'est la politique de logement social de la Ville. Là, finalement on tourne autour de trucs techniques toujours avec des chiffres après la virgule, plein de choses techniques et on ne parle pas de vrais sujets. Là il y a un vrai sujet qui a été abordé. Un peu à la différence, c'est que je trouve que c'est mieux que de faire une résidence de standing dans ce quartier. C'est plutôt un petit immeuble dans un quartier qui est plutôt pavillonnaire. Moi je trouve que ce n'est pas pire comme on dit au Québec. J'aimerais aussi, quand on fait un truc comme ça, qu'on nous présente le taux avant et le taux après. Puisque vous allez le voter, on va la prendre cette décision. La Ville va un petit peu évoluer mais on ne sait pas où on était avant, en tout cas quand on prend cette décision, et où on va après. Ça, ça manque véritablement.

Monsieur le Maire : Madame SPIERS s'il vous plaît.

MME SPIERS : Je crois que je vais rappeler, pour ceux qui n'ont pas assisté à la commission, que nous avons déjà répondu là-dessus. Je prends acte de votre remarque. Nous sommes tout à fait d'accord mais je rappelle que là nous ne sommes pas dans une zone de mixité sociale. Après, c'est un autre débat. Et que nous avons tout mis en œuvre pour que dans ce secteur, nous ayons des logements sociaux, ce que nous avons déjà fait dans d'autres programmes, je me permets de vous le rappeler. Là c'est la Ville qui a négocié pied à pied pour qu'il y ait un pourcentage de logements sociaux. Il y a un certain nombre de PLI qui ne sont pas comptabilisés dans les logements sociaux mais on vous rappelle que c'est l'Etat qui impose 30 % de PLAI dans ces objectifs de production de logements sociaux. Mais c'est aussi l'Etat qui agréé les logements sociaux. Et là, la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement agréé parfois des opérations même s'il y a beaucoup de PLS. Et de plus en plus et systématiquement, nous demandons et nous négocions pour qu'il y ait une part importante de PLAI, sachant très bien qu'il est difficile pour beaucoup de se loger dans le secteur.

Monsieur le Maire : Merci Madame SPIERS. Je complète et je voudrais que vous remarquiez que le travail qui a été fait par les services et par Madame SPIERS, pour obtenir ces logements sociaux chez cet opérateur, il n'y avait légalement aucune obligation dans ce quartier-là à construire des logements sociaux. Donc il y a un énorme effort et un énorme travail qui a été réalisé.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 32

Pour : 30

Contre : 1 (Monsieur LETTRON)

Abstention : 1 (Monsieur THELLIEZ)

MAJORITE

Monsieur le Maire : Le point suivant concerne exactement la même opération mais concerne les subventions que pourrait accorder la commune. Madame SPIERS s'il vous plaît.

16. Approbation de l'octroi d'une subvention à Hauts-de-Seine Habitat – OPH pour l'acquisition en VEFA de 30 logements locatifs sociaux et intermédiaires au 30-34, rue Paul-Henri Thilloz

Madame SPIERS présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : Je me permets juste de reposer celle que j'ai posée sur le point précédent. C'est-à-dire : est-ce qu'on pourrait avoir un point avant et après ?

Monsieur le Maire : On pourra vous donner le nombre de logements sociaux sur la Ville. Je vais vous le donner. Comment ?

M. BONAZZI : Idéalement, puisque l'obligation est en pourcentage, il faut avoir le compteur de logements sociaux et le compteur de logements non sociaux puisque s'il pousse en parallèle des logements de standing, les taux ne changent pas. Il y a quand même une petite bizarrerie dans la loi, c'est qu'on compte les logements en unité et pas en m². Ça serait aussi bien d'avoir la même chose en m², après on aura un panorama un peu plus clair.

Monsieur le Maire : Je pense qu'il est absolument impossible d'avoir le compte en pourcentage, c'est encore pire en m² parce qu'on ne connaît absolument pas la surface des m² des logements de la Ville. J'aime bien les choses simples, sachez qu'il y a environ 10 000 logements sur la Ville et qu'on

approche les 18 % de logements sociaux, donc vous comprenez qu'il en manque 700 pour arriver à 25 %. Ce sont des éléments simples.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 32

Pour : 31

Contre : 1 (Monsieur LETTRON)

Abstention : 0

MAJORITE

Monsieur le Maire : Le point suivant concerne toujours la même opération, la réservation de logements dans cet ensemble au profit de la Ville, donc en contrepartie de ce qui a été accordé par la Ville. Madame SPIERS, s'il vous plaît.

17. Approbation du projet de convention de réservation de logements dans le programme de logements sociaux de Hauts-de-Seine Habitat – OPH, 30-34 rue Paul-Henry Thilloy

Madame SPIERS présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Monsieur LETTRON.

M. LETTRON : Monsieur LETTRON, il va voter contre parce qu'il n'est pas d'accord pour que les pauvres ils n'aient que des T2.

Monsieur le Maire : C'est une remarque, ce n'est pas une question.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 32

Pour : 31

Contre : 1 (Monsieur LETTRON)

Abstention : 0

MAJORITE

Monsieur le Maire : Nous passons maintenant aux travaux. Le premier point concerne l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de la Gare et de la rue René Roedel. Madame SPIERS, s'il vous plaît.

TRAVAUX

Rapporteur : Isabelle SPIERS

18. Approbation de l'Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de la Gare et de la rue René Roedel

Madame SPIERS présente le rapport

Monsieur le Maire : Merci Madame SPIERS. Des questions ? Monsieur HERTZ, Monsieur LETTRON, Monsieur BONAZZI. Monsieur HERTZ s'il vous plaît. Monsieur THELLIEZ pardon, excusez-moi. Monsieur HERTZ s'il vous plaît.

M. HERTZ : Merci Monsieur le Maire. J'ai quelques questions et des interrogations. Dans les motifs de ce 2^{ème} avenant, puisqu'on est en présence d'un 2^{ème} avenant, le 1^{er} ayant conduit à une augmentation, si mes souvenirs sont exacts, de 36 % et celui-là une augmentation du marché de maîtrise d'œuvre pour 22 %, ce qui fait un total de 58 % par rapport au montant initial, où on dépasse donc allégrement les 50 % d'augmentation. Quelques questions. D'abord dans les motifs invoqués, il y a des motifs, je comprends qu'ils soient écrits comme cela mais ça paraît un peu bizarre. Par exemple, on indique qu'on a renoncé à faire la parcelle. J'ai du mal à croire, enfin les gens ont du mal à comprendre pourquoi le fait de renoncer à un travail se traduit par un avenant. Je pense que c'est plutôt un problème de rédaction qu'autre chose mais ça fait quand même un peu bizarre. C'est pareil pour le changement des sens de directions, c'est très bien qu'on ait changé le sens de parcours sur la rue Theuriet mais ceci dit, j'ai du mal à comprendre comment ça peut entraîner des coûts très importants de toute façon, parce qu'il y avait déjà sur les premiers plans un tracé, on change de sens mais on ne change pas vraiment de tracé. Le gros morceau de cet avenant, c'est la fameuse contre-allée qui va être réalisée au droit du garage Volkswagen et qui amène à démolir le auvent en béton qui est assez hideux mais qui est assez lourd à démolir. On va construire là une contre-allée parce que le Département, si j'ai bien compris, ne veut pas que l'on réalise la voie de régulation des bus sur l'avenue Foch. Mon interrogation c'est pourquoi ne le sait-on que maintenant, quand a-t-on posé la

question alors qu'on savait dès le départ qu'il fallait une voie de régulation pour les bus sur le Maréchal Joffre? Quand a-t-on posé la question au Département et à quel moment le Département a-t-il répondu par la négative ? Puisque ça oblige maintenant à faire des travaux qui n'étaient pas prévus au départ et qui, s'ils n'étaient pas prévus, n'étaient pas forcément imprévisibles. J'observe au passage, en lien aux modalités, il est quand même, enfin je ne suis pas un néophyte ni un béotien dans ce domaine mais il faut admettre que le mode de rémunération de la maîtrise d'œuvre au pourcentage de tout ce qu'on lui rajoute dans l'escarcelle a un petit côté immoral. Dans la mesure où de toute façon la maîtrise d'œuvre, qui a quand même largement contribué à finaliser l'avant-projet en pro DCE, est fortement inclinée à augmenter les coûts pour pouvoir avoir aussi une rémunération augmentée. Je pense qu'on peut quand même se blinder parce que le terme forfait en l'occurrence est un peu abusif, parce que c'est un forfait qui est proportionnel, ce n'est pas vraiment un forfait, c'est un taux qui est appliqué à un montant et un montant qui est largement sous contrôle de la maîtrise d'œuvre elle-même. D'une certaine façon, on crée un cercle vicieux. En tout cas, ce qui est assez marquant, c'est qu'on en est déjà à plus 58 % au total d'augmentation. Je suppose que les services ont interrogé la Préfecture ou plus exactement le contrôle de légalité. J'aimerais savoir si cela a été fait, et si oui quelle est la réponse de la Préfecture ?

Monsieur le Maire : Monsieur THELLIEZ s'il vous plaît.

M. THELLIEZ : Merci. Je vais essayer d'être un petit peu plus bref, je ne vais pas reprendre point par point. Je vais essayer de généraliser. Les coûts d'augmentation ont été évoqués. Ce que vous présentez en partie comme une évolution de la situation, en réalité c'est simplement, alors oui il y a quelques évolutions mais il y a aussi des rectifications qui sont les errements du maître d'œuvre qui effectivement, ça peut être le fait symbolique mais la parcelle dès le départ, tous autour de cette table pratiquement en ce qui concerne l'opposition avions dit « mais qu'est-ce que c'est que la suppression de cette parcelle? ». On avait entendu tout et n'importe quoi venant de la majorité pour soutenir que si c'était prévu par le maître d'œuvre c'est qu'il y avait une raison. On voit le résultat. Je pourrais en citer d'autres, je ne vais pas reprendre tous les exemples repris par Monsieur HERTZ. Ce qui est certain, c'est qu'au bout du bout ça fait cher, ça fait très cher. Là, on en est à 590 000 €. Alors c'est vrai que le système qui correspond à payer des honoraires, ce qui semble « normal » quand ce sont des travaux qui sont réalisés dans d'autres conditions. Mais payer des honoraires pour rectifier des errements d'un maître d'œuvre, on peut quand même dire que dans certains points, il y avait un peu d'amateurisme quand même. Et si vous voulez qu'on les évoque, je peux, pour ne pas qu'on me taxe d'être un démagogue qui dit n'importe quoi pour que ça fasse bien ou pour prendre des voix. Ça fait cher, encore une fois ce n'est pas parce qu'on a des subventions que la part restante, parce qu'on entend ça, on a une grande part de subvention du Département, ce qui exact, mais il y a encore la part complémentaire, ce sont les Réginauburgiens qui la payent, c'est-à-dire nous, pas Monsieur DEVEDJIAN. Là encore, sur certains points, on nous a entendus, pas écoutés mais ça ce n'est pas surprenant, moi ça fait 4 ans que je suis en partie habitué à ça. Mais au bout du bout, je répète que la facture commence à être lourde. Et est-ce que ce qui se passe actuellement est la fin, est-ce qu'on en est à la fin ? Est-ce que vraiment c'est la fin du financement prévu de ces travaux ? Je ne parle pas de ce qui était initialement prévu au départ. Je crois qu'avec brio, Monsieur HERTZ en a fait la démonstration.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur BONAZZI s'il vous plaît.

M. BONAZZI : Je ne vais pas répéter, je souscris assez largement à ce qui a été dit. Je pense qu'il y a eu clairement un problème de séquençage, il y a une volonté on va le faire et puis finalement les intervenants arrivent les uns après les autres, et puis le coût escalade avec des choses qui auraient peut-être pu être vues à l'origine s'il y avait eu un petit peu plus de réflexions pendant la concertation qui s'est arrêtée très vite. A l'époque on a dit on va fermer le dossier au bout de la concertation, finalement des choses ont été évoluées après. Evidemment il n'y a que les idiots qui ne changent pas d'avis, donc ce n'est pas mal de changer mais c'est très cher et peut-être que les coûts des changements auraient pu être un petit peu plus contenus si on avait réfléchi un petit peu plus calmement à l'origine. Après je veux juste rappeler un élément aussi, c'est le 68 parce qu'on travaille sur un périmètre qui d'ailleurs s'étend, parce que maintenant il s'étend un petit peu sur le bas autour du garage Volkswagen. Nous avons longuement évoqué, depuis très longtemps on parlait du fait qu'il fallait intégrer la conception du numéro 68 Joffre dans ce projet-là. Vous nous aviez dit quand vous êtes arrivés à votre poste « oui ça aurait été bien mais en fait c'est trop cher ». Mais finalement, on voit que d'autres choses se font, le coût augmente aussi. Le regret qu'on a, il était d'intervenir sur quelque chose qui aurait fait sens d'un point de vue urbanistique, parce qu'on parlait d'un ensemble cohérent autour de la place de la Gare en incluant le 68. Ça n'a pas été fait au motif qu'il n'a pas été

chiffré en disant que c'est trop cher, en tout cas je ne crois pas qu'on nous ait jamais donné la valeur. Là maintenant, on dépense plus d'argent pour faire quelque chose, et puis aujourd'hui on signe ça. Enfin on signe, vous allez voter sans doute ça et on ne sait pas où on va. On voit que le temps passant, les coûts augmentent. Je mets en regard le fait que là on dépense de l'argent en plus en disant qu'on a des bonnes raisons de le faire et plutôt pour quelque chose qui paraissait plus logique, c'est-à-dire d'intégrer un immeuble juste au contact de la gare dans le projet, on nous a dit « non ça ne va pas le faire, c'est trop cher ». Je ne sais pas si tout ça est tout à fait rationnel.

Monsieur le Maire : Madame SPIERS s'il vous plaît. Je compléterai éventuellement.

MME SPIERS : Merci Monsieur le Maire. Je voulais juste rappeler que lorsque qu'on compare les chiffres, et on l'a dit en commission, il faut comparer les derniers chiffres. Là, si on part de la faisabilité, l'augmentation peut paraître substantielle. Mais il faut comparer ce qui est comparable, il y a eu une évolution qui est très importante sur le projet. Souvent on nous dit « ohlala vos projets, vous ne voyez pas dans la globalité, vous avez une vision à court terme, etc. » et là c'est le contraire. Là on a une vision beaucoup plus globale, et en plus on veut faire un projet qui soit pérenne et non pas provisoire. C'est-à-dire que le projet, au fil des années, il pourra s'adapter. Et il pourra s'adapter facilement sans coût exorbitant. Il ne s'agit pas de l'explosion d'un budget, contrairement à parfois certaines opérations qui peuvent avoir lieu. Pour la passerelle, je me permets de rappeler que pour la passerelle au-dessus de la rue des Blagis, il avait pu être évoqué qu'elle soit doublée mais non pas supprimée. Je pense que certaines personnes de l'opposition nous avaient fait remarqué que ce n'était pas indispensable et effectivement on a supprimé cet aspect-là. C'est peut-être pour certains une erreur de rédaction, et je me permets quand même de rectifier. Oui le tracé de la rue Theuriet a évolué mais ça a nécessité un certain nombre d'études parce que tout le monde nous a dit « oh là là, la giration entre Theuriet et Blagis ne sera pas possible ». Pour ça, il fallait bien faire des études, faire des calculs, etc., pour être sûrs que nous pouvions proposer la giration, à savoir l'entrée dans le quartier des Blagis par le sud, ce qui nous avait été demandé et qui n'était pas dans le plan d'origine. Par rapport à la station de la zone de régulation des bus devant le garage Volkswagen, il y a des modifications, on le verra après, au niveau des domaines cadastraux respectifs du Département ou de la Ville. Mais finalement ça nous permet, et vous l'avez remarqué, de réaménager cet espace, de pouvoir peut-être démolir cet auvent que tout le monde s'accordait, je crois, un grand nombre de personnes s'accordait à nous dire que c'était vilain, en plus d'établir cette zone de régulation qui permettra de ne pas handicaper le trafic et qui par la suite va nous servir, parce que tout ce qui est prévu ce sont des équipements qui pourront avoir une deuxième vie et nous aurons à cet endroit-là, aux droits de commerces qui pourront apparaître ou réapparaître, une contre-allée avec du stationnement. Je pense qu'on impute des errements, ce ne sont pas du tout des errements, on a vraiment travaillé, réfléchi. Je tiens d'ailleurs à remercier les services qui ont travaillé énormément ainsi que la maîtrise d'œuvre, pour pouvoir proposer un projet qui s'adapte à notre Ville et qui permet d'organiser, je vous rappelle, cet espace qui est pour l'instant complètement désorganisé. Il n'y a pas d'amateurisme de notre part ni d'errements mais justement une réflexion qui n'est certainement pas la vôtre mais ça c'est normal, nous pouvons avoir des approches différentes. Je pense que nous nous retrouverons tous au point d'orgue et que la plupart il y aura une adhésion sur ce projet. Il s'agit absolument d'une solution pérenne et adaptable, je me permets d'insister là-dessus.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup Madame SPIERS. Je salue vraiment le travail qui a été fait par l'ensemble des équipes, la maîtrise d'œuvre et également les élus. Monsieur BONAZZI vous avez parlé du 68. Je vous ai également dit, on vous a souvent rappelé qu'à l'horizon de la fin de la prochaine décennie, lorsque le Grand Paris Grand Express sera opérationnel, on espère, et j'étais en train d'avancer au niveau d'Ile-de-France Mobilités, que la ligne 4 puisse venir à Bourg-la-Reine. Une gare routière sera implantée près des voies ferrés. Imaginez si on n'avait pas cette option-là, c'est-à-dire si on avait une gare routière aujourd'hui à la place du 68, bien sûr elle existerait pendant 30 ans alors que c'est l'occasion de construire un immeuble avec des commerces, comme ça a été dit, au rez-de-chaussée. Une question a été posée sur le pourcentage d'augmentation, que vous voyez, qui est lié à un complément d'aménagement et bien évidemment tous les aspects légaux ont été vérifiés.

Pour conclure, j'ajoute également que le point important ce sont ces aménagements aux abords du garage Luxembourg. Ces aménagements sont financés à au moins 70 % par Ile-de-France Mobilités. Je vous propose d'approuver les termes de cet avenant.

M. LOREC : Explication de vote. Merci. Dans le contexte actuel, vu les taux d'imposition actuellement que nous connaissons tous, je dirais qu'il faut vraiment changer de méthode. Ça devient évident quand on voit la façon que vous avez de gérer ce projet. Ce n'est pas aux finances de la Ville de s'adapter au projet mais c'est au projet de s'adapter aux finances de la Ville. Jour après jour, on voit

sur ce projet la dérive budgétaire, la dérive qui atteint maintenant 58 %, alors peu importe les chiffres, on peut les trouver mais on est quand même sur des chiffres qui sont énormes. Ce soir, vous nous proposez d'utiliser l'augmentation des impôts locaux d'il y a 2 ans, souvenez-vous en, pour couvrir la dérive budgétaire de vos projets. Le montant est à peu près le même, regardez bien. Eh bien nous, nous sommes totalement en désaccord sur ce point. On ne gère pas une ville comme ça, et c'est pour cela que nous voterons contre ce point.

Monsieur le Maire : Je rappelle simplement que 58 % on parle de la maîtrise d'œuvre, on ne parle pas du coût du projet et entre temps les subventions ont énormément augmenté. Je vous rappelle enfin que les impôts locaux servent avant tout au fonctionnement et non pas à l'investissement.

M. LOREC : Je rappelle que c'était une explication de vote, ce n'était pas une question donc vous n'avez pas à répondre. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Si Monsieur, je confirme que que j'ai le droit de répondre, y compris à une explication de vote dans cette assemblée, ce point a été vérifié par les services. Je propose de passer à l'approbation de cet avenant.

Résultat du vote : Votants : 32

Pour : 22

Contre : 10 (Monsieur THYSS, Monsieur LOREC, Monsieur BONAZZI, Madame MAURICE, Madame MAURICE pour Madame THIBAUT, Monsieur DELRIEU, Madame BROUTIN, Monsieur HERTZ, Monsieur LETTRON et Monsieur THELLIEZ).

Abstention : 0

MAJORITE

Monsieur le Maire : On passe maintenant au dossier de consultation des entreprises dites PRO-DCE, relatif toujours à ces travaux d'aménagement de régulation des bus. Je propose à Madame SPIERS de présenter ce point.

19. Approbation du dossier de Consultation des Entreprises (PRO-DCE) relatif aux travaux d'aménagement de la zone de régulation des bus située 66 Boulevard du Maréchal Joffre et de l'autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer les marchés y afférents

Madame SPIERS présente le rapport

Monsieur le Maire : Merci Madame SPIERS. Y a-t-il des questions ? Monsieur LETTRON, Monsieur HERTZ. Monsieur LETTRON s'il vous plaît.

M. LETTRON : On voit bien que les travaux ont été décidés parce que le Département ne souhaitait pas que les bus se stationnent sur la RD. Mais en discutant de ce sujet, j'en informe l'ensemble des conseillers ici présents, on s'aperçoit que le Département va supprimer les voies pour bus pour l'ensemble de la RD et pas qu'à cet endroit-là. C'est-à-dire que désormais il n'y aura plus de voies pour bus sur la RD 920. C'est quand même un truc extraordinaire ! Alors qu'on empêche, on a interdit le stationnement pour les riverains de la ville Montrouge parce qu'on a fait des pistes cyclables des 2 côtés de l'avenue et que les gens ne peuvent pas se garer, c'est un truc extraordinaire quand même ! On fait des pistes cyclables partout et on supprime les voies pour bus sur la RD 920. Monsieur DEVEDJIAN il vieillit mal, enfin il y a un problème. Mais personnellement, je ne comprends pas cette politique de supprimer les voies pour bus.

Monsieur le Maire : Monsieur HERTZ s'il vous plaît.

M. HERTZ : Je ne sais pas trop si c'est une question ou une explication de vote mais en tout cas je dirais qu'il est difficile d'approuver un projet dont on n'a pas pu consulter le dossier de consultation. On nous demande notre avis sur un dossier qu'on n'a pas. On a été prévenus tardivement de ce dossier, donc il n'est pas possible de voter pour quelque chose qu'on ne connaît pas, d'autant plus qu'il faut voir exactement ce que recouvre cet appel d'offre. Il y aurait eu une annexe dans les pièces, il y a pas mal de pièces en annexe mais il n'y a rien sur ce point et c'est dommage.

Monsieur le Maire : Madame SPIERS s'il vous plaît.

MME SPIERS : Pour la consultation de ce dossier, je vous rappelle que ce dossier était consultable, et on l'a mentionné à maintes reprises, auprès du Secrétariat Général. Effectivement, pourquoi pas mettre en annexe une synthèse ou certains tableaux, on n'est pas hostiles, mais vous pouviez parfaitement consulter ce dossier avant la séance.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas bien compris ce que vous avez dit en complément Monsieur LETTRON sur la suppression des voies de bus. Je pense que vous voulez dire les voies de

stationnement, les voies de garage.

M. LETTRON : Toutes les voies pour bus apparemment, sur les prochains travaux de la RD 920, c'est ce qui m'avait été dit à la commission, la voie pour bus vers Paris, il n'y en aura plus.

Monsieur le Maire : C'est autre chose. D'accord, je ne comprenais pas. C'est comme sur Leclerc, il n'y a plus les voies de stationnement à certains endroits parce que ça reste sur l'avenue elle-même et que ça a été estimé moins dangereux et que ça ne gênait pas la circulation. C'est le cas d'ailleurs, sur l'avenue du Général Leclerc près de l'avenue Galois et ça fonctionne très bien. Parce qu'à chaque fois que le bus sortait d'une place c'était accidentogène et ça créait autant de ralentissements que l'arrêt lui-même sur la voie.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 32

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 8 (Monsieur BONAZZI, Madame MAURICE, Madame MAURICE pour Madame THIBAUT, Monsieur DELRIEU, Madame BROUTIN, Monsieur HERTZ, Monsieur LETTRON, Monsieur THELLIEZ)

MAJORITE

Monsieur le Maire : Nous passons maintenant aux aspects financiers, notamment la décision modificative n° 2 pour le Budget Primitif 2018. Je propose à Monsieur RUPP de nous présenter ce point s'il vous plaît

FINANCES

Rapporteur : Daniel RUPP

20. Approbation de la Décision Modificative n° 2 au Budget Primitif 2018

Monsieur RUPP présente le rapport

Monsieur le Maire : Merci Monsieur RUPP. Questions s'il vous plaît ? Monsieur THELLIEZ.

M. THELLIEZ : Oui merci. Rapidement, la section d'investissement est équilibrée mais elle est équilibrée par ce qu'on appelle en comptabilité publique des recettes d'investissement, dues en partie à des restes non réalisés de 208 577 €. Je pense qu'il n'était pas inutile d'apporter cette précision.

Monsieur le Maire : C'est une précision.

M. RUPP : Je n'ai rien à ajouter au commentaire de Monsieur THELLIEZ.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 31

Pour : 23

Contre : 8 (Monsieur BONAZZI, Madame MAURICE, Madame MAURICE pour Madame THIBAUT, Monsieur DELRIEU, Madame BROUTIN, Monsieur HERTZ, Monsieur LETTRON et Monsieur THELLIEZ)

Abstention : 0

MAJORITE

21. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT) de l'établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris concernant la part révisée du Fonds de compensation des charges territoriales

Monsieur RUPP présente le rapport

Monsieur le Maire : Merci Monsieur RUPP. Y a-t-il des questions sur ce point ? Oui Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : C'est une question qui est plus politique que technique parce que Monsieur RUPP a présenté, c'est vraiment un remède contre l'insomnie le rapport mais il ne vient pas d'ici il vient d'ailleurs. Ma question je l'ai déjà posée en d'autre forme, c'est sur ce mille-feuille administratif tout le monde est d'accord de tout bord, tout le monde dit ce n'est pas bien, etc. Quand je dis tout le monde, ce sont les partis, les gens qui sont à la tête de ces entités-là, tirent à hue et à dia parce que qui veut sauver son département, fusionner son département avec le voisin. Même si les gens sont du même parti politique d'ailleurs à ces différents postes de direction, de ces différentes couches, ils se tirent quand même dans les pattes. Ma question, et je trouve qu'on devrait en débattre ici, c'est quelle est la

position de la ville de Bourg-la-Reine et la vôtre Monsieur le Maire sur ça ? Et comment est-ce qu'une ville a sa place, au-delà du discours que tout le monde partage qui est ce n'est pas bien le mille-feuille, peut agir pour éventuellement le simplifier et pour avoir une visibilité et une lisibilité de ce qui se passe dans notre environnement, qui est quand même très impactant sur ce qui est dépensé en argent public sur la Ville.

Monsieur le Maire : Je souscris, comme vous l'avez dit, comme la plupart des responsables, au constat de la complexité de ce mille-feuille, et en particulier au nombre de couches. Il y a beaucoup d'histoires là-dessous ; aujourd'hui il y a des transferts qui se font au niveau des fonds parce que ces différentes strates l'exigent, ce qui ne veut pas dire qu'au niveau responsabilité c'est la même chose. Parce que par exemple, au niveau de la métropole et aussi au niveau territoire, la responsabilité du maire est considérée comme la plus importante et on cherche à chaque fois le plus petit dénominateur commun, aussi bien au niveau de la métropole qu'au niveau des territoires, pour confier au maire qui est proche des habitants, le maximum ou le plus de responsabilités ou en tout cas ne pas l'en priver et d'avoir au niveau métropole et territoires simplement une vision d'ensemble, une cohérence d'ensemble. Ça c'est la politique qui est conduite actuellement.

Ensuite, je crois que vous aussi, et il y a quand même presque une unanimité pour dire que l'échelon qui n'est pas à changer, l'échelon qui n'est pas à supprimer c'est l'échelon de la commune et je pense que tous les composants politiques aujourd'hui sont de cet avis. Vous savez que tout ceci, le Président actuel aurait proposé à plusieurs reprises de le changer, de le simplifier avec des hypothèses différentes. Vous savez aussi qu'actuellement le projet n'a pas abouti et compte tenu des échéances électorales, qu'elles soient municipales, départementales ou régionales, on pense qu'il va être difficile de faire des modifications dans les mois ou même les années à venir compte tenu de tous ces éléments-là. Bien sûr, ça dépend d'autres organismes au-delà des nôtres, même si on a des voix dans un certain nombre de structures existantes. Voilà ce que je pouvais ajouter à ce sujet.

Il s'agit quand même maintenant d'approuver le rapport de la CLECT avec le territoire.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Monsieur le Maire : Maintenant, on passe au rapport d'évaluation des charges transférées de la Métropole. C'est bien sûr du même acabit avec d'autres responsabilités. Monsieur RUPP s'il vous plaît.

22. Approbation du rapport d'évaluation des charges transférées de la Métropole du Grand Paris pour 2018

Monsieur RUPP présente le rapport

Monsieur le Maire : Merci Monsieur RUPP. Vous avez compris que c'était du même acabit et peut-être d'une même complexité que le point précédent. Y a-t-il des questions ? Je propose de passer au vote, Monsieur DELRIEU, pardon je n'avais pas vu.

M. DELRIEU : Je lis que l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris, donc c'est nous, n'a pas communiqué les données à la Métropole du Grand Paris pour permettre l'évaluation des charges transférées. Est-ce qu'on peut savoir pourquoi on n'a pas communiqué ces données ? Ce qui aurait évité une valorisation d'office qui n'est pas forcément intéressante.

M. RUPP : Je n'ai pas dit que le territoire Vallée Sud Grand Paris n'avait pas transmis les données financières, j'ai dit que des territoires n'avaient pas transmis.

M. DELRIEU : C'est écrit dans le rapport.

M. RUPP : Alors si c'est écrit dans le rapport, c'est que le territoire ne l'a pas fait, moi je ne sais pas pourquoi.

Monsieur le Maire : C'est un problème de temps.

M. RUPP : Je ne peux pas vous dire, je ne sais pas pourquoi.

Monsieur le Maire : C'est un problème, il fallait tous ces éléments. Il y a des dates qui sont fixées. Il y a effectivement un problème de calendrier qui n'a pas permis de le faire.

M. RUPP : Et toute la complexité au niveau de la Métropole, des communes n'ayant pas répondu, des territoires n'ayant pas répondu, et certains n'ayant pas répondu exactement, il faut dire les choses comme elles sont, avec des sommes minorées. Moi je vous le dis, j'étais à la CLECT métropolitaine, j'ai vu les sommes proposées par certains, tout le monde a convenu qu'on ne pouvait pas travailler sur ces bases-là.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 29

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 1 (Monsieur LETTRON)

MAJORITE

23. Approbation du versement d'acomptes sur subventions à certaines associations avant le vote du budget primitif de l'exercice 2019

Monsieur RUPP présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur HERTZ.

M. HERTZ : Oui, en général on accorde des acomptes à des associations qui ont des salariés et il y en a une qui est absente de la liste et c'est un petit peu surprenant, c'est l'AJR.

Monsieur le Maire : L'AJR n'a plus de salariés aujourd'hui.

M. HERTZ : De la bouche de Madame PERPERE, j'avais compris que des salariés avaient été réembauchés ...

Monsieur le Maire : Ils n'ont pas été réembauchés au niveau de l'AJR. Ils ont été réembauchés par la Ville, vous le savez, et les autres sont partis. Ils ne font plus partie de l'AJR non plus.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

24. Approbation de l'autorisation de versement d'acomptes sur subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2019 au Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur RUPP présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ?

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

25. Approbation de l'autorisation de mandatement en section d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2019

Monsieur RUPP présente le rapport

Monsieur le Maire : C'est un même point d'ordre à cette époque de l'année. Y a-t-il des questions ?

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 29

Pour : 21

Contre : 8 (Monsieur BONAZZI, Madame MAURICE, Madame MAURICE pour Madame THIBAUT, Monsieur DELRIEU, Madame BROUTIN, Monsieur HERTZ, Monsieur LETTRON et Monsieur

THELLIEZ)
Abstention : 0
MAJORITE

26. Approbation d'une reprise de provision

Monsieur RUPP présente le rapport

Monsieur le Maire : Merci Monsieur RUPP. Y a-t-il des questions sur ce point ? Pas de questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Monsieur le Maire : On passe à un autre point qui est un point un point compliqué aussi, c'est l'affectation dont on a déjà parlé, l'affectation de l'excédent de liquidation de l'Office Public de l'Habitat de Bourg-la-Reine. Monsieur RUPP s'il vous plaît.

27. Approbation de l'affectation de l'excédent de liquidation de l'Office Public de l'Habitat de Bourg-la-Reine

Monsieur RUPP présente le rapport

Monsieur le Maire : Je crois que vous avez compris que toutes ces opérations s'inscrivent dans le transfert des biens de l'Office d'Habitation de Bourg-la-Reine vers la SEMA Sceaux Bourg-la-Reine Habitat et qui transitent vers la Ville parce que la Ville est actionnaire. Y a-t-il des questions sur ce point ? Pas de questions ?

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Monsieur le Maire : Nous passons maintenant à l'approbation de la dérogation municipale au principe du repos dominical. Je propose à Monsieur EL GHARIB de présenter ce point. Merci beaucoup.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Joseph EL GHARIB

28. Approbation de la dérogation municipale au principe du repos dominical

Monsieur EL GHARIB présente le rapport

Monsieur le Maire : Merci Monsieur EL GHARIB. Y a-t-il des questions ? Monsieur LETTRON et Monsieur HERTZ.

M. LETTRON : Vous ne serez pas étonnés sur le fait que je sois opposé à cette délibération. Il faut bien quand même que dans une société il y ait un jour où les gens peuvent décider de se réunir en famille notamment, ou pour faire du sport, ou pour faire des choses en commun. Une société où il n'y a plus de jours communs, c'est une société où il n'y a plus de sociabilité, il n'y a plus rien. Je ne rentre pas dans d'autres formes de regroupement le dimanche. Mais le dimanche c'est le jour qui permet à une société que l'ensemble de ses citoyens puissent faire des projets, et qu'en dehors de ceux qui ont des métiers d'astreintes utiles, vitales à la société, puissent se réunir. Une société qui casse ça, c'est une société inhumaine. Et que Monsieur MACRON ait fait voté ça, je ne suis pas franchement étonné. Il me semble que dans ce Conseil Municipal, je pense qu'on pourrait avoir une majorité opposée aux modifications du travail du dimanche. Maintenant, si dans des branches professionnelles, les syndicats, les employeurs décident de modifier, c'est leur problème mais ce n'est pas aux élus du peuple de décider, de passer par-dessus le dialogue social et de permettre à des gens de ne plus pouvoir faire des choses familiales ou sportives ou culturelles ou religieuses ou philosophiques le dimanche. Parce que dans une société, il faut qu'il y ait un jour en commun. Chez nous c'est le

dimanche, en Israël c'est le samedi, et dans d'autres pays c'est le vendredi. Pourquoi ? Parce qu'il faut qu'il y ait un jour commun. Casser ce jour commun c'est franchement casser le lien social entre tous les citoyens et ça, de mon point de vue, c'est une société que je ne souhaite pas parce que c'est une société totalement inhumaine.

Monsieur le Maire : Monsieur HERTZ s'il vous plaît.

M. HERTZ : Sans surprise, on est plutôt contre cette délibération, au moins une bonne partie d'entre nous. En plus, est-ce que vraiment c'est demandé par tellement de commerçants ? C'est à vérifier, mais surtout chaque fois qu'on a ces ouvertures le dimanche on dit toujours que c'est basé sur un certain volontariat, on sait très bien que c'est un volontariat un peu forcé qui se passe. Je pense qu'il faut préserver un maximum de dimanches fériés. Sachant quand même qu'en plus si on observe ce qui est proposé, l'ancienne loi de 5 jours me paraissait largement suffisante, pour être clair. Si on observe ce qui est demandé comme jours, on s'aperçoit que pratiquement pendant 8 semaines d'affilée tous les dimanches sont travaillés. Je résonne en année glissante, il y a tout décembre, il y en a au moins 2 en novembre. Donc 5 en décembre, 2 en novembre et 1 en janvier, donc ça veut dire que pendant toute cette période de fin d'année et de début d'année, les salariés, ils travaillent le dimanche. Je considère que c'est vraiment exagéré.

Monsieur le Maire : Monsieur EL GHARIB s'il vous plaît.

M. EL GHARIB : Quelques éléments de réponse sur les demandes. On a des demandes de la part des supermarchés, ça ne vous étonne pas. Et puis je pense que ça rend service à quelques commerçants dans des périodes utiles pendant l'année.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 29

Pour : 17

Contre : 8 (Monsieur BONAZZI, Madame MAURICE, Madame MAURICE pour Madame THIBAUT, Monsieur DELRIEU, Madame BROUTIN, Monsieur HERTZ, Monsieur LETTRON, Monsieur THELLIEZ)

Abstention : 4 (Monsieur NICOLAS, Madame LE JEAN, Monsieur HAYAR, Madame AWONO)

MAJORITE

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Maryse LANGLAIS

29. Approbation de la modification des emplois permanents de la Ville

Madame LANGLAIS présente le rapport

Monsieur le Maire : Merci Madame LANGLAIS. Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur BONAZZI et Monsieur THELLIEZ.

M. BONAZZI : Je vais répéter une question que j'ai posée en commission mais de la même façon on a un document à voter qui est extrêmement technique et pas très lisible, même si heureusement Madame LANGLAIS a fait un résumé et n'a pas lu mot à mot. Mais pareil, pour avoir un avis sur des choses comme ça, ce que j'avais demandé c'est d'avoir une vision, alors on a dit qu'un jour on l'aura donc j'attends ce jour mais je note que je l'attends avec une certaine impatience parce que ce n'est pas la première fois qu'on pose la question, une vision globale de ce que sont les services, organigrammes et les moyens affectés aux missions, avant et après. Là on a une série de micro-décisions qui ont l'air d'aller dans le bon sens parce que si on est content d'avoir des nouveaux postes, on va dire que c'est bien mais en fait, on n'a aucune manière d'avoir un avis informé là-dessus en regardant cela.

Monsieur le Maire : Monsieur THELLIEZ.

M. THELLIEZ : Monsieur le Maire, ça va ressembler un peu à ce qui a été dit. J'avais demandé, et d'ailleurs même ma première année de mandat dans cette municipalité, de pouvoir avant de me prononcer sur des emplois d'agents techniques premier grade, deuxième échelon, troisième je ne sais pas trop quoi, d'avoir une vision et un organigramme du personnel de notre municipalité. J'avais pris un let-motiv « qui fait quoi où ? », c'est un raccourci mais je crois qu'il est révélateur de ce que ça veut dire. Madame LANGLAIS ici-présente s'était engagée d'ailleurs à me dire « mais on aura cet organigramme Monsieur THELLIEZ », c'est vrai que vous ne m'aviez pas dit quand donc ça peut toujours venir. Bien sûr qu'on ne peut pas se prononcer. Moi mon souci en tant qu'élu, ce n'est pas

d'avoir des tableaux morcelés comme ça qui ne sont en rien révélateurs de l'activité dans les services d'une partie du personnel. C'est l'adéquation entre le personnel nécessaire pour faire fonctionner convenablement notre municipalité. Voilà mon souci. A ce stade, je n'ai pas cette réponse, quel est le personnel nécessaire aux différents postes indispensables pour que notre municipalité fonctionne convenablement. Ce que vous me donnez sous les yeux, c'est vrai que si vous voulez on peut nous avoir aux sentiments dans une crèche. C'est vrai que dans une crèche il faut du personnel mais encore, une fois qu'on a dit ça, quel est le personnel actuel ? Donnez-nous, faites-nous. Alors je pense que vous ne l'avez pas d'ailleurs ou vous nous le cachez ou vous ne l'avez pas. Pourquoi penserais-je que vous nous le cachez ? Donc ça veut dire que vous ne l'avez pas, ou alors vous l'avez et donnez-le-nous, c'est aussi simple que ça.

Monsieur le Maire : L'organigramme est joint. Madame LANGLAIS.

MME LANGLAIS : Nous avons une nouvelle DRH qui arrive normalement le 16 février. Nous allons nous mettre à jour pour vous le communiquer en commission. Comme dit Monsieur le Maire, c'est un tableau qui est dans le budget.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 29

Pour : 21

Contre : 1 (Monsieur THELLIEZ)

Abstention : 7 (Monsieur BONAZZI, Madame MAURICE, Madame MAURICE pour Madame THIBAUT, Monsieur DELRIEU, Madame BROUTIN, Monsieur HERTZ, Monsieur LETTRON)

MAJORITE

30. Approbation du mandat à donner au Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne pour le renouvellement des conventions de protection sociale complémentaire proposée par la ville à ses agents

Madame LANGLAIS présente le rapport

Monsieur le Maire : Merci Madame LANGLAIS. Y a-t-il des questions sur ce point ? Pas de questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Monsieur le Maire : Dernier point à l'ordre du jour concerne l'approbation du principe de répartition de la hausse de cotisation appliquée à la garantie de maintien de salaire entre la collectivité et les agents adhérents. Madame LANGLAIS s'il vous plaît.

31. Approbation du principe de répartition de la hausse de cotisation appliquée à la garantie de maintien de salaire entre la collectivité et les agents adhérents

Madame LANGLAIS présente le rapport

Monsieur le Maire : Merci Madame LANGLAIS. Y a-t-il des questions sur ce point ? Madame BROUTIN, Monsieur HERTZ. Madame BROUTIN s'il vous plaît.

MME BROUTIN : J'ai 2 questions. La première c'est qu'on nous indique cette hausse de 25 % des cotisations qui serait due à une augmentation de la sinistralité. C'est quand même très important et je trouve qu'on n'a pas d'éléments. Vous venez de nous dire qu'il y avait une augmentation des congés longue maladie si j'ai bien entendu, mais quand même je trouve que ça serait utile d'avoir un détail. Par ailleurs, en commission on avait évoqué, on s'était étonné que la clé de répartition entre la Ville et les agents ne soit pas progressive jusqu'au bout et notamment que dans la dernière tranche les indices supérieurs à 650, la contribution agent rediminue. Il nous avait été indiqué que ça serait modifié dans la nouvelle convention. Là on voit dans votre dossier que vous proposez finalement de porter pour ces 2 dernières tranches à 70 % pour les agents et 30 % pour la collectivité. Ça prouve que c'est possible de modifier dès cette année mais par contre les chiffres qui nous sont donnés, sauf erreur, ne correspondent pas à ces pourcentages. C'est-à-dire que ce ne sont pas 70 % qui sont

appliqués. Je voudrais avoir des explications.

Monsieur le Maire : Monsieur HERTZ s'il vous plaît.

M. HERTZ : J'ai complété la question. En utilisant correctement un tableur Excel ou autre, on s'aperçoit que la première tranche c'est bien presque 70 % puisque c'est 68 % à la charge de la commune. La deuxième tranche ce n'est pas 70 %, mais ça devait être comme ça au départ, c'est 47 % qu'on trouve, donc un peu moins de la moitié. La troisième tranche c'est 37 % et la quatrième c'est 34 %.

Monsieur le Maire : Madame LANGLAIS s'il vous plaît

MME LANGLAIS : Pour répondre à Madame BROUTIN, ce taux de sinistralité de 25 %, on a redemandé des compléments d'information suite à la question que vous aviez posée en commission. On nous a bien précisé que c'était lié en majeure partie aux congés longue maladie et longue durée. La clé de répartition de la contribution des agents, c'est une délibération qui a été présentée en 2012, malheureusement je n'étais pas en charge de cette délégation à cette époque-là, je n'ai pas assisté aux négociations. Le tableau que vous avez reprend les termes de la délibération que j'ai là, que vous avez à disposition si vous le souhaitez, sachant que cette clé de répartition qu'on applique aujourd'hui n'est provisoire que pour un an. Je vous ai dit que depuis 2016 on avait eu une augmentation de l'ordre de 5-6 % qui n'a pas du tout été répercutée sur les agents. C'est la collectivité qui a supporté intégralement le surplus. Sachant qu'en cours d'année, nous allons refaire un appel d'offre pour essayer de trouver les conditions tarifaires, satisfaisantes pour l'ensemble des agents.

Monsieur le Maire : Merci Madame LANGLAIS. On applique bien les conditions provisoires, on reprend les conditions 2012 pour la répartition et ça sera revu en cours d'année.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 29

Pour : 21

Contre : 6 (Monsieur BONAZZI, Madame MAURICE, Madame MAURICE pour Madame THIBAUT, Monsieur DELRIEU, Madame BROUTIN, Monsieur HERTZ)

Abstention : 2 (Monsieur LETTRON, Monsieur THELLIEZ)

MAJORITE

Monsieur le Maire : Nous arrivons maintenant aux questions diverses. J'ai 2 éléments, tout d'abord les questions écrites qui ont été transmises et puis j'ai aussi un certain nombre de point de communication.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : La première question, je commence par la question de Monsieur LETTRON :

« Monsieur le Maire, il y a actuellement un sondage téléphonique dans notre Ville sur le ressenti des citoyens concernant l'action municipale. Cette enquête a-t-elle été commanditée par la Mairie avec un financement public ? Si non, savez-vous qui est à l'origine de cette enquête ? ».

La liste Une nouvelle dynamique pose une question un petit peu semblable, est-ce que vous souhaitez que je vous la lise en entier ? « Monsieur Maire, il nous a été rapporté qu'un certain nombre de nos concitoyens ont été approchés par téléphone par l'entreprise de sondage Opinion Way, afin de mesurer essentiellement votre propre notoriété, dans la Ville, et la mettant en regard avec les évolutions en cours, puis du positionnement politique présent et passé des personnes interrogées. L'objectif d'un tel sondage est évidemment transparent, le commanditaire d'un tel sondage souhaite analyser la situation politique dans notre Ville, celle de Monsieur DONATH, devenu il y a peu maire un peu par surprise, du moins pour certains. Nous observons que vous faites, Monsieur le Maire, es qualité, beaucoup de communication autour des actions de la Mairie, sans doute pour gagner une notoriété qui vous fait peut-être défaut, nous voulons savoir qui finance le sondage qui est pratiqué en ce moment. La société Opinion Way n'est pas une œuvre de charité, qui la paye ? Si par extraordinaire il s'agissait de la mairie elle-même, nous en serions pour le moins étonnés, le sujet des questions portant tellement peu sur la Ville, et beaucoup trop sur votre personne et sur des questions politiciennes... et nous nous attendrions à ce que l'existence de l'usage de deniers publics à de telles missions soit rendu public. S'il s'agit d'un parti politique, ce dernier montrerait par là une extraordinaire déconnexion entre ses préoccupations et celle des Français en général et des Réginauburgiens en particulier. Et, considérant que les partis politiques sont en France financés par les deniers publics, il

s'agit là d'une dépense pour le moins déplacée, que nous dénonçons comme telle. En vous remerciant par avance de vos réponses, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération. »

Si vous le permettez, je vais faire une réponse commune, elle sera courte. Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillers municipaux, la Ville n'est pas à l'origine de cette enquête. Cette action n'est ni portée par moi-même, ni par un membre de la majorité. Par ailleurs, nous ne connaissons pas à ce jour l'identité du commanditaire. Nous avons identifié d'autres villes qui ont été confrontées à un sondage politique du même type. La deuxième question de Monsieur LETTRON.

M. LETTRON : (*Hors micro*)

Monsieur le Maire : Très bien. C'est une question qui concernait les documents concernant la médiathèque ou notamment de l'étude des citoyens concernant notre médiathèque. Merci beaucoup. C'est ce que j'allais vous répondre. Ça nous fait gagner quelques minutes.

Question de Monsieur DELRIEU : « Monsieur le Maire, nous savons aujourd'hui que 4 promoteurs sont retenus pour concourir pour la phase suivante de l'appel à projets du quartier Faïencerie. Nous souhaitons savoir à ce stade : Quel est le cahier des charges précis que devaient respecter les 4 équipes retenues ? Sur quels critères et quelles bases ces 4 promoteurs ont-ils été retenus ? Quelle est la composition du jury qui sélectionnera le projet final en mai 2019 et selon quels critères ? Quelle est l'autorité compétente qui instruit le dossier et qui délivrera le permis de construire ? Les règles du PLU seront-elles applicables ? Aucune concertation sérieuse n'a été envisagée pour l'instant. Peut-on imaginer qu'un projet de cette envergure puisse être mené sans la participation des habitants à son élaboration ? Quelles sont les dispositifs et les mesures prévues pour associer la population à ce projet ? »

C'est un point sur lequel j'avais prévu de faire une communication. Je vais répondre. Je ne réponds pas tout à fait dans l'ordre des questions mais je pense que l'ensemble des éléments y sont.

Je rappelle que la composition des jurys de sélection des finalistes et des lauréats a été arrêtée par la Métropole du Grand Paris en tant qu'organisatrice de la consultation. Les jurys comportent 3 membres à voix délibérative, un représentant de la Métropole, président du jury, un représentant du territoire où se trouve le site, et le maire de la commune, et le cas échéant, les propriétaires de terrains. Les membres à voix consultative sont les services de la Métropole, le chef de projet du site, et les représentants de l'ordre des architectes d'Ile-de-France.

Les critères de sélection sont définis par le règlement de l'appel à projets, l'innovation tient une grande part. En phase 1, c'est la phase qui est amenée à sélectionner les 4 lauréats, sont considérés la solidité juridique et financière du mandataire, la qualité et l'adéquation des références à la problématique du site et au projet, les ambitions urbaines et programmatiques, environnementales et en matière d'innovation. En phase 2 : le caractère innovant du projet, la qualité urbaine et architecturale du projet, la qualité du programme, la performance environnementale et l'adaptation au changement climatique, le montage juridique et financier, le prix de cession. L'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme relatives aux futures constructions seront de la compétence du maire. Les constructions projetées seront soumises aux dispositions du PLU qui sera applicable.

Concernant le site « Faïencerie », je rappellerai les attentes de la commune pour cet îlot que j'ai exposées en Conseil Municipal du 27 juin 2018, avant que vous ne soyez membre de cette assemblée Monsieur DELRIEU.

Le périmètre de réflexion proposé à cette consultation porte sur un vaste espace de 2,3 hectares qui comprend :

1. Les terrains d'assiette de l'ensemble du groupe scolaire « Etienne-Thieulin – la Faïencerie » avec le centre de loisirs, la crèche « Leclerc », le gymnase de la Faïencerie, la salle des familles, un pavillon, un espace de stockage, ainsi que des espaces verts et des espaces de circulation.
2. Un terrain contigu de plus de 2000 m² qui accueillait encore récemment les anciens locaux de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

A l'issue de l'appel à projets, une partie du site sera cédée pour le projet immobilier privé lauréat qui comporteront des logements neufs, dont des logements sociaux, des commerces, des activités. La Ville conservera une surface importante pour les équipements publics dont elle gardera l'entière maîtrise.

Ces équipements seront réalisés dans l'esprit d'un « campus de l'enfant » qui sera le cœur du projet. Ce programme d'équipements modernes et fonctionnels comportera notamment un groupe scolaire qui sera agrandi et requalifié, le centre de loisirs, le nouveau gymnase intégré et la nouvelle crèche.

La réorganisation du site devra prendre en compte les contraintes liées à la réalisation de chantiers publics et privés, simultanés ou successifs, en site occupé, avec une exigence de sécurité pour les enfants et usagers puisque les écoles et le gymnase resteront en service pendant les travaux. L'anticipation du phasage sera essentielle pour la réussite du projet. Une autre façon de voir les choses c'est rappeler les objectifs de la Ville qui consistent à : réaménager cet îlot autour d'un pôle enfance et sports, qu'on appellera le « campus des enfants » ; de réinventer ce secteur composé de bâtiments vieillissants et à le valoriser ; de créer un nouveau quartier dans une philosophie d'« éco-quartier » durable, performant et mixte offrant des logements, des activités, des équipements et des espaces publics ; d'imaginer les équipements de demain, innovants, connectés, et performants ; d'offrir de nouveaux espaces publics ouverts et conviviaux et une nouvelle traversée pour les circulations douces de l'avenue du Général Leclerc jusqu'à la rue Jean Roger Thorelle ; de valoriser les qualités paysagères et végétaliser le site pour créer une ville « jardin » ; de proposer une architecture de qualité, une insertion urbaine travaillée et des usages innovants.

Je serai particulièrement attentif à la prise en compte de ces aspects dans les offres des finalistes.

En ce qui concerne la participation des habitants, je vous précise que des informations sur l'appel à projets relatif au site ont été fournies dans le magazine municipal et le journal « Ma ville au 21^e siècle » par des communiqués en Conseil Municipal, aux étapes de la procédure sur la sélection du site et sur la liste des finalistes, respectivement en mai et en octobre derniers. Ces informations ont été présentées lors des réunions publiques de quartiers, de réunions d'échanges avec la population, notamment sur le parvis du groupe scolaire le 1^{er} juin dernier et rue René Roedel le 22 septembre dernier, de rencontres avec les riverains proches du site et associations du quartier, les représentants des écoles, enseignants et parents d'élèves. Ces rencontres ont permis de recueillir les interrogations et les attentes de ces personnes.

A l'issue de la procédure, une concertation avec les habitants, riverains, associations sera organisée pour le projet privé lauréat. Cette phase pourrait durer une année entière. La réflexion sur le programme des équipements publics sera faite en association avec les personnes concernées, utilisateurs, enseignants, éducateurs, sportifs, parents d'élèves. Je rappelle que tout cet aspect public sera sous responsabilité entière de la municipalité qui devra lancer un concours séparément. En espérant ainsi avoir répondu à vos interrogations. Je vous prie d'agréer, ma considération.

Maintenant quelques points de communication. Un point de communication sur la caserne de pompiers.

Caserne des pompiers

Monsieur le Maire : Je vous rappelle que la Préfecture de Paris a lancé un concours pour la construction d'une nouvelle caserne des pompiers. Le jury était composé d'une part de représentants de la Préfecture et de pompiers, et d'autre part d'experts architectes et du Maire de Bourg-la-Reine, soit 13 voix. Les votes à main à main levée pour le lauréat étaient partagés. Les représentants de la Préfecture ont opté pour le programme le plus fonctionnel. Les architectes ont voté pour le projet s'inscrivant le mieux dans l'environnement. J'ai joint ma voix à celle des architectes de sorte que le projet retenu soit celui qui s'inscrive le mieux dans notre quartier. La préfecture de Paris nous a ensuite transmis un projet de permis de construire pour instruction et avis. J'ai transmis un avis négatif à la préfecture des Hauts-de-Seine, seule autorité pour la délivrance du permis de construire. Mon avis est motivé par la non prise en compte des demandes des riverains. Le refus de la baisse, et en particulier du refus de l'abaissement significatif de la hauteur du bâtiment gymnase, de la position de la tour d'exercice. J'ai également transmis des recommandations pour sécuriser les abords vis-à-vis des enfants de l'école République et limiter au maximum les nuisances sonores pour les riverains. La Préfecture des Hauts-de-Seine a accordé le permis de construire le 12 octobre dernier malgré mon avis négatif.

Un autre point sur les zones à faible émission. (*hors micro*) Les recours, ils sont transmis à la Préfecture, on n'a pas de retour à l'heure qu'il est.

ZFE

Monsieur le Maire : Je vous propose de parler maintenant des zones à faible émission et de quelques informations au niveau de la Métropole. Le Conseil de la Métropole, dans sa séance du 12 novembre dernier, a adopté le projet de mise en zone à faible émission à l'intérieur du périmètre de

l'A86. Ce qui conduit à créer cette zone, il y en a beaucoup en Europe, et en France on est quelque part en retard à ce niveau-là. La première étape consiste à interdire les véhicules classés Crit'Air 5 à l'intérieur de l'A86 le 1^{er} juillet prochain. Je rappelle que la ville de Paris a déjà interdit à ces véhicules la circulation. Cependant, la mise en application de cette mesure nécessite de prendre un arrêté en conséquence par les maires. A titre d'information, au dernier recensement sur Bourg-la-Reine, il existe actuellement 367 voitures qui répondent au Crit'Air 5. Je rappelle que ce sont les voitures diesel qui ont été construites avant 1998. 367 véhicules sur un parc global d'environ 9 200 véhicules sur la Ville. Les conseillers métropolitains, donc essentiellement les maires, ont missionné le Président de la MGP pour obtenir de l'Etat les dispositifs d'accompagnement financiers adéquats pour les propriétaires des véhicules concernés avant de prendre des arrêtés. A titre d'information, à l'heure actuelle les aides cumulées peuvent aller jusqu'à 16 000 € pour un véhicule neuf et 9 000 € pour un véhicule d'occasion. Je rappelle qu'au niveau perspective international nous sommes un des derniers à mettre en place ce type de dispositif.

Autre point, il s'agit d'un point concernant un conseiller.

Eric BEAUFILS

Monsieur le Maire : Monsieur Eric BEAUFILS, en tant que conseiller délégué au numérique, a conduit avec brio le développement de la fibre optique sur notre Ville. Bourg-la-Reine est ainsi devenue une des premières et rares villes de France couverte à 100 % par la fibre optique. Cette tâche s'étant achevée, et par suite des responsabilités professionnelles de plus en plus importantes, Eric BEAUFILS m'a proposé de renoncer à sa délégation par manque de temps. Je vous remercie de vous associer à moi pour le remercier pour ces tâches qui marquent Bourg-la-Reine, je lui transmettrai à ce moment-là, il n'a pas pu venir ce soir. Voilà les points d'informations. J'aurai ajouté le point sur le quartier de la Faïencerie.

Maintenant quelques éléments de dates.

Le lundi 18 février prochain aura lieu un Conseil Municipal dont l'objectif sera ce qu'on appelle le DOB. Le 20 février, qui est donc un mercredi, ça sera le conseil privé concernant les subventions des associations ; et le mercredi 27 mars un autre Conseil Municipal.

Par ailleurs, je vous annonce qu'il y aura pour l'ensemble du Conseil Municipal, une réunion privée d'information et de travail, à l'exemple de celles qui ont déjà eu lieu, dont le thème sera le programme 2019. Je n'ai pas encore la date mais elle aura lieu au premier trimestre 2019.

Voilà pour ce Conseil Municipal, je vous remercie pour vos contributions. Il me reste à vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année à tous les conseillers, à tous les présents. Merci beaucoup.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00.

Le secrétaire de séance
Marjorie Corvée-Grimault